

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

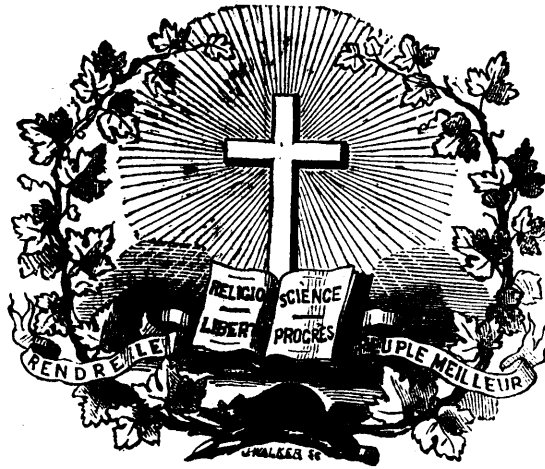
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XVIII.

Québec, Province de Québec, Mai 1874.

No. 5.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE, poésie : Metz.—Prose : Le collier bleu de Mariette.—HISTOIRE DU CANADA : Abrégé de l'histoire du Canada par les Frères de la doctrine chrétienne (suite).—PÉDAGOGIE : Leçons familières de langue française (suite).—CAUSERIES ÉCONOMIQUES, (suite).—Exercices pour les élèves : Vers à apprendre par cœur.—AVIS OFFICIELS : Avis concernant les dissidents de Saint-Pic.—Erections, annexions et modifications de municipalités scolaires.—Nominations : commissaires et syndics d'écoles.—Diplômes accordés par les bureaux d'examineurs.—Instituteurs disponibles ; instituteurs demandés.—RÉDACTION : Nouvelle méthode pour apprendre les langues.—Bulletin bibliographique.—Revue mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS.—Bulletin de l'histoire.—Bulletin des sciences.—Bulletin de l'agriculture.—Bulletin du commerce et de l'industrie.—Annonces.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

Metz.

Cette pièce a été lue le jour de Noël à la fête de l'enfance de l'Alsace-Lorraine à Paris.

I.

Comme un oiseau blessé, la tête sous son aile,
Indifférent au bruit que font les noirs soudards
Qui gardent à Wilhelm ta vieille citadelle,
Voici trois ans passés, qu'évitant les regards,
Tu pleures en silence, ô Metz, Metz la Pucelle,
Tu pleures l'affront fait à tes nobles remparts !

L'aiglon en passant apportait à nos plaines
L'écho désespéré des tes puissants sanglots :
" J'avais, murmurais-tu, des forteresses pleines,
" Des canons, des fusils, deux cent mille héros,
" Menés en vingt combats par de fiers capitaines
" Et marchant à la voix de trois vieux maréchaux !

" L'enfant né dans mes murs a l'amour des batailles,
" Il suce la bravoure avec le premier lait.....
" Comment suis-je tombée, ô fils de mes entrailles ?
" Et comment l'ennemi n'a-t-il donc jamais fait
" L'habituel honneur à mes frères murailles
" De leur donner au moins le salut d'un boulet ?

" Comment suis-je tombée, ô fils de la Lorraine !
" Frères de Jeanne D'Arc, comment un beau matin,
" Ai-je vu mes héros désarmés dans la plaine,
" Sous le joug allemand, baisser leur front hautain,
" Quand ces murs de granit confiés à Bazaine
" Avaient brisé jadis les dents à Charles-Quint ?

" Strasbourg avait sa brèche et Phalsbourg mutilée
" Au Teuton n'a livré qu'un rempart dégarni ;
" Belfort resta debout invaincue, endiablée...
" Mais moi, j'ai renversé mon écusson terni
" Je pleure mon bonheur, je suis l'Inconsolée ;
" Mes fils, vous n'avez pas défendu le vieux nid !"

Voilà ce que disait l'étrange voix qui crie
Dans les nuits sans sommeil, quand, loin de tous les yeux,
Le proscrit, à travers sa sombre rêverie,
Aperçoit la maison témoin des premiers jeux,
Et sanglotte tout bas, songeant à la Patrie
Qui vit naître l'enfant et s'endormir les vieux !

Et le doute était là, nous glaçant jusqu'aux moelles...
Ton nom, ô pauvre Metz, sonnait comme un affront,
Sur tes remparts intacts, sous les yeux des étoiles,
L'étendard allemand scintillait fanfaron...
Mais la vérité vient de déchirer les voiles
Et d'apporter enfin les palmes à ton front !

Oui ! tous ils ont parlé ! Conseillers, émissaires,
Riches et mendiants, généraux et soldats,
Les vieillards, les enfants, les filles et les mères,
Les nobles mutilés dans ces brillants combats
Et jusques aux morts qui secouant leurs suaires
Ont crié : Nous voulions... Un seul ne voulut pas.

Qu'importe le forfait ! Ne voyant que ta gloire !
Ne nous demandons pas où va tomber ce nom
Qu'en rougissant, l'enfant trouve dans sa mémoire
Dès qu'il voit un drapeau, dès qu'il voit un canon,
D'ailleurs, l'homme est déjà ramassé par l'histoire ;
Et sa vie a cessé, qu'il veuille vivre ou non !

Sous le dolman brodé, sous la sombre capote,
Ce drame est comprimé par la sourde fureur ;
Les croix de Ladonchamp, Saint-Privat, Gravelotte,
Sous le souffle du vent le chuchotent en chœur,
Et sur le cher tombeau, la mère qui sanglotte,
Le laisse déborder des morceaux de son cœur.

II.

Comme le mont Etna, quand son enfer l'embrase,
De Brest à Saint-Tropez, d'Hendaye à Wissembourg,
L'antique sol gaulois frissonnait sur sa base,
Le vent d'est apportait au loin comme un bruit sourd
De remparts qu'on pétrit, de villes qu'on écrase ;
La brise avait des sons de clairon, de tambour.

De ses beaux régiments la France hier si jalouse
Ne possédait plus rien : on voyait patauger,
Dans les chemins bourbeux, les mobiles en blouse,
Armés de vieux fusils qu'ils ne savaient charger,
Grelottant, mais marchant comme en quatre-vingt douze :
On avait proclamé la Patrie en danger.

" Que fait Metz ? " se disait le pauvre diable en route,
Regardant de travers l'officier de vingt ans,
Qu'il avait bien fallu choisir coûte que coûte.
" Là, sont les vrais soldats et quelques vieux sergents,
" Oteraient à nos cœurs cet effroyable doute
" Qu'on éprouve en voyant ces visages d'enfants ! "

Songeant au fils absent, la nuit, la pauvre femme
Demande : " Que fait Metz ? " et se jette vers Dieu.
" Que fait Metz ? " dit Strasbourg, se tordant dans sa flamme.
Paris crie : " A moi Metz ! " en commençant son feu.
Dans les villes qu'on brûle et celles qu'on affame,
" Metz ! est le cri suprême et le suprême vœu !

" Que fait Metz ? " Un beau jour doucement se faufile
Un de ces bruits venus... sait-on de quelle part ?
" Metz a capitulé ! " dit-on dans la grand'ville
De tous côtés, ce mot, comme les obus, part.
Et le bruit du tocsin de la guerre civile
Se mêle aux rauques voix des canons du rempart.

C'était bien vrai ! Paris, sous ce coup de massue,
Courba son noble front pour cacher ses rougeurs,
Et, pendant un instant, une foule éperdue...
— Cette foule souvent aveugle en ses fureurs —
Voulut voiler de noir ta vaillante statue,
Quand à côté Strasbourg se cachait sous ses fleurs.

III.

Ah ! ce que faisait Metz ? Dites donc, émissaires,
Epiques vagabonds et va-nu-pieds hardis,
O forceurs de blocus, vous que la loi des guerres,
Faute d'un uniforme, assimile aux bandits,
Parlez, tout ahuris d'avoir vu, pauvres hères,
Vos noms hier inconnus, surgir aussi grandis.

Parlez de cette armée à la mort toujours prête,
Dans ses chefs éprouvés ayant gardé la foi !
Les jours de feu, pour elle, étaient des jours de fête !
L'ennemi la voyait remuer plein d'effroi ;
Foudroyante à l'attaque et longue à la retraite,
Obéissant toujours sans demander pourquoi.

Comme un dogue fidèle à son maître s'attache,
Elle était attachée au passé glorieux,
C'était là qu'on trouvait les numéros sans tache
Et cependant parfois, on pouvait voir les vieux,
En fronçant les sourcils, se mordre la moustache
Lorsque l'on regagnait les campements boueux.

Le matin, on prenait la hauteur meurtrière...
La retraite sonnait... et l'on voyait souvent
Un seul boulet coucher la file tout entière,
Comme des épis mûrs sous les baisers du vent ;
C'était pour replier les troupes en arrière
Qu'on daignait quelquefois les lancer en avant !

Mais jamais l'ennemi ne l'a vue abaissée,
Cette intrépide armée ! Elle a su bien tenir
Tes armes, ô Patrie ! Hélas ! un jour, lassée,
Sans cartouches, sans pain, il a fallu finir...
L'allemand est venu, puis il l'a ramassée :
On ne la vainquit pas... on la laissa mourir !

Et pendant ce temps-là par-dessus les murailles,
Ensemble étaient passés le typhus et le faim.
Mais l'affamé criait silence à ses entrailles,
Pensant manger la poudre à la place du pain ;
Et, quant au moribond, il rêvait de batailles
Et s'occupait de tout... excepté de sa fin !

Les femmes à l'amour semblaient s'être arrachées :
Devant leurs enfants morts, elles ne pleuraient pas ;
Hâves, œil allumé, mamelles desséchées,
Tendant l'oreille au bruit d'illusoires combats
Et prêtes à leur tour... Il les avait trichées,
Comme il avait triché ses valeureux soldats !

On prit la ville aussi... Ça des preneurs de villes !
Puis on prit les canons ; puis on prit les drapeaux ;
Puis on prit les soldats, qu'en innombrables files,
On emmena là-bas, comme de vils troupeaux :
On prit... Mais après tout, ceux-là sont les habiles
Qui ramassent le plus tout en gardant leur peaux !

IV.

Et vous qui frémissiez aux nefs des cathédrales,
Drapeaux de mon pays, drapeaux aux trois couleurs,
Brûlés par les boulets et troués par les balles,
Riez et répétez sans cesse aux visiteurs
Que vous avez été conquis au fond des malles
Par d'immortels héros, commissaires-priseurs !

Racontez-leur le sort de tous les téméraires
Qui levèrent sur vous leurs sabres insolents,
Vous toucher !... C'est lâcher le torrent des colères,
Car même les conscrits en devenaient tout blancs
Comme si, devant eux, on touchait à leurs mères !
Dites comment on prit l'étendard des uhlands.

En attendant le jour des justices tardives,
Metz tu peux redresser ton front pur et serein,
Et moi qui te salue au milieu des captives,
J'aurais voulu, cité du vieux pays lorrain,
Endormir un instant tes tortures si vives
En célébrant ton nom dans un clairon d'airain !

Mais voici tes vengeurs, les repreneurs de ville !
Nous les formons pour toi, ces enfants des chassés :
Quand l'heure sonnera des épreuves viriles,
Nous te les mènerons et si ce n'est assez...
Si nos bras, pour la lutte, alors sont trop débiles,
Qu'ils prennent nos vieux corps pour combler les fossés.

EDOUARD SIEBECKER.

Le collier bleu de Mariette.

Mariette était une jolie petite fille de huit ans, rose, fraîche, gazouillant tout le jour, en dehors des heures d'école et du temps où son petit frère Toto dormait dans son berceau.

Car Mariette allait à l'école ; oui, depuis six mois. Le jour de son entrée avait été un jour remarquable. A neuf heures du matin, Mariette s'était rendue avec son A. B. C. dans un sac, et son ardoise sous le bras. A midi, lorsqu'elle était revenue à la maison, elle avait avalé à la hâte quelques bouchées de son dîner, et avait voulu retourner de suite. Sa maman lui ayant fait observer que la classe ne commençait qu'à une heure, Mariette avait fait un vilain moue et pesté un peu, tout bas, contre les mamans qui empêchent les petites filles de faire à leur guise.

Mariette avait bien tort, n'est-ce pas ? Aussi, par la suite, elle a beaucoup regretté sa faute ; d'autant plus que ce grand zèle s'est bientôt refroidi. Mariette a compris, par expérience, qu'une heure de repos, entre la tâche de la matinée et celle de l'après-midi, ne paraît pas trop longue, lorsqu'on a bien travaillé.

La mère de Mariette était une excellente femme, qui tenait bien son petit ménage, soignait ses deux enfants et raccommodait les hardes et le linge de son mari. Elle s'occupait très-peu de ce que faisaient ou disaient ses voisins, et n'aimait pas les commérages. Ce n'était pas qu'elle fût peu sociable ou revêche ; au contraire, elle était toujours de bonne humeur et ne se faisait pas prier pour rire à son aise. Mais elle avait dans l'idée que, sur cette terre, si chacun surveillait plus ses propres affaires, et moins celles des autres, tout le monde y trouverait son compte et les choses n'iraient pas plus mal.

Le père était maçon et travaillait, la plupart du temps, à la ville voisine ; en sorte que toute la conduite intérieure de la maison retombait sur sa femme qui ne s'en acquittait pas mal et ne se plaignait jamais.

Les parents de Marriette n'étaient pas riches ; mais s'il leur fallait souvent se priver de quelque objet de luxe, en revanche, ils ne manquaient jamais du nécessaire. C'est dans cette condition que l'on trouve généralement les ménages les plus heureux.

Le petit Toto allait avoir dix mois ; il était déjà robuste et marchait en s'aidant des chaises et des murs. Quand il fallait franchir une porte, c'était toute une affaire. Il se sentait aussi inquiet qu'un général sur le point faible d'une fortification. Mais, à la fin, il prenait son petit courage à deux mains et se lançait hardiment comme le fameux Blondin sur sa corde tendue.

Toto aimait beaucoup sa petite sœur qui le lui rendait bien de son côté et avait pour lui toutes sortes de bons soins.

Or, Mariette était, après tout, une bonne petite fille, aidant bien sa maman et lui obéissant en tout. Ce n'était pas un enfant modèle,—les enfants modèles ne valent généralement pas grand'chose,—mais vous allez voir qu'elle n'était pas sans avoir ses petites qualités.

Par exemple, lorsqu'elle se levait de bonne heure le matin et que son petit frère dormait encore, elle ne criait pas tout haut après ses bas, ses souliers, son mantelet ; elle ne renversait pas les chaises en courant vite pour voir l'aspect de la rue. Je connais pourtant des enfants qui font tout cela.

A table, elle se tenait bien assise et ne criait pas après ceci ou cela ; mais elle attendait qu'on lui eût donné sa part et ne repoussait jamais son assiette brusquement, sous prétexte qu'on ne lui avait pas mis le morceau de son choix. Et puis elle mangeait de tout ce que mangeait ses parents ; et, lorsqu'il y avait un dessert, elle ne laissait pas tout le reste de côté pour se gorger de confitures ou de pâtisserie. J'ai pourtant entendu dire qu'il y a, de par le monde des petits garçons, et même des petites filles qui ont ces vilains défauts. Mais, bien sûr, je ne croirai cela que le jour où je le verrai.

Une autre chose qui distinguait Marriette, c'est qu'elle ne mettait jamais les doigts dans son nez, ni son petit caquet au milieu de la conversation de grandes personnes.

Et, cependant, Marriette avait un défaut ; oh ! mais là, un défaut bien dangereux. Mariette était entêtée.—Ce n'est pourtant pas un si grand vice, direz-vous.—J'en conviens et Marriette avait tant d'autres qualités pour effacer cette petite tache ! Cependant, voyez, Marriette n'était pas menteuse ; mais lorsque son entêtement se mettait de la partie, dût-on la couper par morceaux, il n'y avait jamais moyen de la faire revenir sur ce qu'elle avait avancé. Elle s'obstinait à nier les choses les plus évidentes, sachant bien qu'elle se trompait sans donner le change aux autres. Je crois qu'au fond elle en souffrait, mais son entêtement ne lui permettait pas d'avouer son erreur, et elle mentait effrontément, plutôt que de s'humilier un peu et de paraître céder.

Vous voyez que le petit défaut a déjà d'assez grandes conséquences.

Ces choses là, cependant ne se voyaient pas tous les jours ; et il y avait longtemps même que Marriette n'était tombée en faute lorsque le mois de sa fête arriva. Aussi sa maman conçut elle le projet de lui faire une surprise agréable.

On était à la fin de mai. Le printemps tout en fleurs répandait ses parfums dans l'air tiède. On ne se souvenait plus de la neige que pour goûter davantage le tapis vert des champs et les tons soleillés des forêts. Quelque chose de rafraîchissant et de vivifiant circulait dans l'atmosphère. Le laboureur en allant au champ éprouvait comme un transport et un besoin impérieux de remercier Dieu de ce qu'il ne sait quel grand bienfait tout à la fois saisissant et indéfini.

Ce jour-là, la mère de Mariette devait aller à la ville.

La veille, elle avait acheté pour la naissance de sa petite fille, un joli collier en perles bleues : quand je dis perles, je ne garantis pas plus l'expression que la boutiquière ne garantirait l'objet. C'était donc un collier bien humble, peu coûteux, mais frais en couleur et parfaitement convenable. L'excellente femme avait également vu une petite croix en or qui l'avait beaucoup tentée, mais elle n'avait pas osé l'acheter :

—Ce serait peut-être, s'était-elle dit, un peu extravagant ; allons nous en et n'y pensons plus.

Mais il arrive quelquefois, et même assez souvent, qu'on ne fait pas exactement ce que l'on veut, et que, malgré les meilleures résolutions, il nous est impossible de chasser certaines pensées qui nous hantent et nous poursuivent. C'est comme les milliers d'atomes qui se soulèvent sur un chemin poudreux : plus vous vous remuez pour les chasser plus ils se multiplient, plus ils fondent sur vous.

Malgré elle, la mère de Mariette avait donc pensé toute la journée à cette petite croix. Tellement que le soir, après avoir couché ses enfants, elle en avait l'air tout drôle. Son mari le remarqua.

—Tu as quelque chose, lui dit-il ?

—Eh ! bien, oui, là !

Et elle lui parla petite croix.

—C'est bien simple, dit le mari, lorsqu'elle lui eut raconté toute la chose ; tu retourneras en ville demain matin et tu l'achèteras, cette petite croix. Quand même nous en ferions l'extravagance : une fois n'est pas coutume ; et, d'ailleurs je reprendrai cela sur mon tabac.

La femme avait bien fait, pour la forme, quelques petites objections ; mais si peu que rien ; et voilà pourquoi, ce matin là, elle repartait pour la ville.

Le collier bleu était enfermé dans une petite boîte qu'elle avait mise au fond d'un tiroir, sans le fermer à clé.

Pendant son absence, Justine, la fille du voisin gardait la maison avec Mariette, qui, en l'honneur de sa naissance, avait obtenu congé pour toute la journée.

(A continuer.)

HISTOIRE DU CANADA.—(Suite)

CHAPITRE III.

De la restitution à la France, du Canada et de l'Acadie, à la formation de la Compagnie de Montréal (1632-1640).

SOMMAIRE.

1-3. Le Canada est restitué à la France.—4. Champlain gouverneur.—4 Etablissement des Trois-Rivières.—5-7. Collège des Jésuites.—8-9. Mort de M. de Champlain ; son éloge.—10-11. M. de Montmagny lui succède.—12-13. Fondation de Sillery.—14-15. Fondation de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines.—16. Les Iroquois attaquent les Hurons et les Algonquins.

1. Peu après l'arrivée de Champlain à Paris, en 1629, le gouvernement français envoya en Angleterre demander la restitution du Canada et de l'Acadie. Le 29 mars 1632, un traité entre les deux couronnes fut conclu à St. Germain-en-Laye, en vertu duquel le roi d'Angleterre promettait de restituer à sa majesté très-chrétienne tous les lieux occupés par les Anglais dans la Nouvelle-France.

2. La compagnie des Cent-Associés rentrait alors dans tous ses droits. On songea d'abord à envoyer Champlain pour reprendre possession du Canada ; mais la compagnie n'avait ni vaisseaux pour faire le voyage, ni fonds pour en obtenir. Ainsi, l'on crut qu'il valait mieux charger de cette affaire Guillaume de Caen, qui, à de grandes richesses, joignait la modération. D'ailleurs, comme la prise de Québec par les Anglais lui avait causé de grands dommages, il semblait juste de lui fournir l'occasion de réparer ses pertes. En conséquence, le roi lui accorda la jouissance des revenus du pays pendant une année, après laquelle Champlain devait reprendre son ancienne charge. Emery de Caen fut donc envoyé à Québec, comme commandant, non-seulement de la flotte, mais encore de toute la colonie.

3. Québec fut remis aux Français le 13 juillet 1632. Il y avait déjà près de trois ans que les Anglais s'en étaient emparés. Les Français restés dans le pays avaient trouvé ce temps bien long ; aussi, furent-ils remplis de joie, lorsqu'à la place du pavillon anglais, ils virent flotter le drapeau blanc. Depuis le départ de Champlain, ils avaient été privés de secours religieux et même maltraités par leurs compatriotes protestants, qui étaient passés au service de l'ennemi.

4. Connaissant le zèle et l'expérience de Champlain, la compagnie lui confia de nouveau le gouvernement de la Nouvelle-France, avec des pouvoirs plus amples qu'auparavant. Il fit voile de Dieppe, le 23 mars 1633 ; sa flottille portait environ 200 personnes, tant matelots que colons, avec des marchandises, des armes et des munitions en abondance ; parmi les passagers étaient les RR. Pères Masse et de Brebeuf. La petite flotte mouilla devant Québec le 23 mai. Grande fut la joie des habitants du pays, quand ils virent arriver le fondateur de la colonie ; car tous connaissaient et admiraient son dévouement et son noble caractère.

5. Pour ôter aux sauvages de l'ouest la pensée de descendre au-dessous de Québec, afin d'y trafiquer avec les Anglais, Champlain établit un poste de traité sur un îlot, auquel on donna le nom de Richelieu. Cet îlot est situé en haut du rapide qui porte ce nom, à mi-distance entre Québec et les Trois-Rivières. L'année suivante, 1634, il envoya le sieur de la Violette en établir un autre aux Trois-Rivières, à l'embouchure de la rivière du même nom.

6. Vers la fin de 1635, un collège fut érigé à Québec, sous la direction des Révérends Pères Jésuites. Le Père Charlevoix remarque qu'en moins de trois ans après la restitution du Canada, il y eut quinze Jésuites dans le pays. Tous ces missionnaires se distinguèrent par une piété, un zèle, une résignation et un dévouement extraordinaires. Le premier fruit de leur zèle fut la fondation du collège dont on vient de parler.

7. La nouvelle d'une institution collégiale à Québec eut l'effet d'engager plusieurs familles honorables de France à passer au Canada, où elles pourraient désormais procurer à leurs enfants une éducation chrétienne et une instruction convenable à leur état. Les sauvages mêmes, dans l'espoir d'y faire instruire les leurs se rendirent de toutes parts aux environs de Québec.

8. Mais un événement vint tout-à-coup jeter le deuil dans la colonie : la mort de M. de Champlain. Cet homme, qui avait exposé son corps à tant de périls, enduré tant de rudes privations, soutenu tant de fatigues et d'épreuves, succomba, enfin, aux atteintes d'une paralysie, qui le conduisit au tombeau après deux ans et demi de souffrances, le jour de Noël, 1635, après avoir reçu les secours de la religion avec de grands sentiments de piété.

9. Champlain fut universellement regretté, et, à juste titre car c'était un homme de bien et de mérite. Ce qu'on admirait le plus en lui, c'était son activité, sa constance à suivre ses entreprises, sa fermeté et son courage dans les plus grands dangers, un zèle ardent et désintéressé pour la patrie, un cœur tendre et compatissant, et un grand fonds d'honneur et de charité. Mais ce qui met le comble à tant de bonnes qualités, c'est qu'il parut toujours un homme véritablement chrétien, zélé pour le service de Dieu, plein de candeur et de religion.

10. Le successeur de M. de Champlain fut M. de Montmagny, chevalier de Malte, qui, à une sincère piété, joignait un zèle et une fermeté rares. Il arriva à Québec le 11 juin 1636. A son débarquement, il fut reçu par la population toute entière, et se rendit à l'église où le *Te Deum* fut chanté en signe de joie et de reconnaissance. M. de Châteaufort avait remplacé M. de Champlain par *interim*.

11. Au commencement de l'année 1636, les Iroquois avaient paru en armes au milieu du pays des Hurons ; mais ceux-ci les repoussèrent avec l'aide de quelques Français qui se trouvaient parmi eux.

12. Pour mettre les sauvages chrétiens, et ceux qui se préparaient à le devenir, à l'abri des insultes des Iroquois et des rigueurs de l'hiver, on fonda la bourgade de Sillery près de Québec. Le promoteur de cette œuvre nationale et religieuse fut l'illustre commandeur de Malte, Noël Brulart de Sillery, ancien ministre d'état, qui, venant d'embrasser l'état ecclésiastique, ne s'occupait plus qu'à l'exercice des œuvres de charité.

13. Douze familles chrétiennes fort nombreuses, avaient d'abord pris possession des logements qu'on leur avait préparés à Sillery ; elles furent bientôt suivies de plusieurs autres. Ces sauvages prirent peu à peu un esprit et des mœurs convenables à des chrétiens. Le voisinage de Québec, loin de leur nuire, leur fut favorable ; car les habitants de cette ville naissante menant généralement une vie régulière, ne pouvaient qu'inspirer de l'estime pour la religion aux néophytes de Sillery.

14. Le second fruit du zèle des Révérends Pères Jésuites dans la Nouvelle-France, fut l'établissement, à Québec, d'un hôpital pour y recevoir les malades, et celui d'une école pour l'éducation des jeunes filles. Ils furent aidés dans cette entreprise par Madame d'Aiguillon, qui fonda l'Hôtel-Dieu, et par Madame de la Peltrie, qui consacra ses biens et sa personne à l'établissement des Ursulines.

15. Ces deux établissements furent confiés : le premier aux religieuses Augustines, dites Hospitalières, et le second, aux Ursulines. Ces religieuses arrivèrent le premier août 1639. Les Hospitalières, au nombre de trois, étaient de la maison de Dieppe ; et, les Ursulines, également au nombre de trois, ayant avec elles Madame de la Peltrie, leur fondatrice, s'embarquèrent le 4 mai 1639. Leur arrivée à Québec fut une grande fête pour toute la ville. Le gouverneur les reçut à la tête de ses troupes et au bruit du canon, et les mena à l'église, où le *Te Deum* fut chanté en actions de grâces.

16. En 1640, les Iroquois tombèrent inopinément sur une tribu éloignée et en firent un grand massacre. Ils étaient si animés contre les Algonquins et les Hurons, qu'ils proposèrent la paix aux Français, à la seule condition que leurs alliés n'y fussent pas compris. Pendant qu'un conseil se tenait à ce sujet aux Trois-Rivières, les Iroquois en sortirent pour aller piller plusieurs canots de Hurons et d'Algonquins qui venaient d'arriver chargés de pelleteries. Un procédé aussi indigne montra le peu de fond qu'il y avait à faire sur leur parole ; en conséquence, la négociation fut rompue à l'heure même. La colonie était à la veille d'être détruite par les Iroquois, si elle ne recevait un secours prompt et puissant que la compagnie, cependant, lui refusait, et que le roi ne pouvait lui envoyer. Mais la divine Providence, qui veillait sur la petite colonie, allait se changer elle-même de le lui faire parvenir.

9. Quelle mémoire a laissée M. de Champlain ?

10. Quel fut le successeur de M. de Champlain dans le gouvernement de la colonie ? Quand M. de Montmagny arriva-t-il à Québec ?

11. Qu'avaient fait les Iroquois au commencement de l'année 1636 ?—12. Quel établissement fut fondé pour mettre les sauvages chrétiens à l'abri des insultes des Iroquois ?—13. Que remarquait-on parmi les sauvages chrétiens établis à Sillery ?—14. Quel fut le second fruit du zèle des Pères Jésuites dans la Nouvelle-France ?

15. A quelles religieuses furent confiés l'hôpital pour les malades et l'école pour l'éducation des jeunes filles ? Quand ces religieuses arrivèrent-elles à Québec ?—16. Que firent les Iroquois en 1640 ?

1. Que fit le gouvernement français, peu après l'arrivée de Champlain à Paris ? Quel en fut le résultat ?—2. Qui fut d'abord chargé de reprendre possession de Québec ?

3. Quand la ville de Québec fut-elle remise aux Français ?—4. Rentrée dans tous ses droits, que fit la compagnie en 1633 ? Quand la petite flotte mouilla-t-elle devant Québec ?—5. Quel moyen prit Champlain pour ôter aux sauvages de l'ouest la pensée de descendre au-dessous de Québec pour y trafiquer avec les Anglais ? Que fit-il encore l'année suivante ?

6. Quelle faveur fut conférée à la colonie, vers la fin de 1635 ?—7. Quel effet produisit sur la population l'érection d'un collège ?—8. Quel événement vint jeter le deuil dans la colonie ?

CHAPITRE IV.

De la formation de la Compagnie de Montréal, à l'administration de M. de Lauzon. (1640-1650.)

SOMMAIRE.

1. Compagnie de Montréal.—2. M. de Maisonneuve.—3. Fondation de Ville-Marie ou Montréal.—4. Fort de Richelieu.—5. Les PP. Jogues et Bressani pris par les Iroquois.—6. Paix conclue aux Trois-Rivières.—7. Traité de la compagnie des Cent-Associés avec les habitants de la colonie.—8. Martyr du P. Jogues et mort des PP. Masse et de Noué.—9. Hostilités des Iroquois.—9. M. d'Ailleboust remplace M. de Montmagny.—10. Qualités de M. de Montmagny.—11.—Création d'un Conseil.—12. Bourgade St. Joseph détruite; martyre du P. Danlie.—13. Destruction de St. Ignace et de St. Louis; martyre des PP. de Brebeuf et Gabriel Lalemant.—14. Disparition de la nation huronne.—15-16. Ruine de la bourgade St. Jean et mort des PP. Granier et Chabanel.

1. En 1640, plusieurs personnes, tant ecclésiastiques que laïques, animées d'un zèle religieux, s'associèrent en France, sous le nom de "Compagnie de Montréal," pour le soutien de la religion catholique au Canada, et pour la conversion des sauvages. Cette société se proposait de former dans l'île de Montréal une bourgade française bien fortifiée et à l'abri de toute insulte, et où les pauvres seraient reçus et mis en état de subsister de leur travail. Mais il lui fallait un chef propre à assurer le succès de l'entreprise. Elle le trouva dans M. de Maisonneuve, gentilhomme champenois, l'un des associés.

2. M. de Maisonneuve arriva à Québec, au mois de septembre 1641, amenant plusieurs familles de France. Comme la saison était trop avancée pour se rendre immédiatement dans l'île de Montréal, où il n'y avait pas d'habitation, les nouveaux arrivés passèrent l'hiver à Québec. M. de Maisonneuve avait été nommé gouverneur de la future colonie par la Compagnie de Montréal, suivant le pouvoir que celle-ci avait reçu du roi.

3. Au printemps de 1642, M. de Maisonneuve s'embarqua pour l'île de Montréal avec sa petite colonie, et il arriva le 17 mai. Le débarquement se fit sur l'endroit nommé depuis la Pointe-Callières, en présence de M. de Montmagny et du supérieur des Jésuites, qui y célébra aussitôt la messe. L'île fut alors mise sous la protection de la très-sainte Vierge. Peu de temps après, une nouvelle recrue arriva de France, puis une troisième l'année suivante. La nouvelle ville fut appelée Ville-Marie. (On l'entoura d'une palissade de pieux.)

4. Pour empêcher les Iroquois de pénétrer dans la colonie, le gouverneur-général fit bâtir un fort à l'entrée de la rivière de Sorel. Ce fort fut achevé en peu de temps, quoique pussent faire sept cents Iroquois qui vinrent fondre sur les travailleurs, mais qui furent repoussés avec perte. On donna à ce fort le nom de Richelieu.

Assurés de l'appui des Hollandais de Manhette (New-York), qui commençaient à leur fournir des armes et des munitions, et à qui ils vendaient les pelleteries qu'ils avaient enlevées aux alliés des Français, les Iroquois ne cessaient pas leurs courses et leurs brigandages.

5. A la nouvelle de la formation de Ville-Marie, en 1644, les Iroquois, excités par de perfides Hurons, allèrent l'attaquer. Trois Montréalais furent tués et trois autres, faits prisonniers; mais M. de Maisonneuve, qui commandait, tua de sa main le chef des Iroquois.

Vers le même temps, ces mêmes sauvages détruisaient par le feu des bourgades entières de Hurons, et en massacraient tous les habitants. Les PP. Jogues et Bressani tombaient aussi entre leurs mains, et étaient horriblement maltraités.

6. Peu après la prise du P. Bressani, M. de Champflour, gouverneur des Trois-Rivières, manda à M. de Montmagny que des Hurons venaient d'arriver dans son poste avec trois prisonniers Iroquois. Profitant de la conjoncture, M. de Montmagny se rendit aux Trois-Rivières, et invita les Iroquois, les Hurons et les Algonquins à une assemblée générale pour y traiter de la paix. Elle y fut en effet conclue.

1. Quelle est l'association qui se forma en 1640 pour empêcher la colonie de périr? Que se proposait cette société?—2. A qui fut confié le gouvernement de la nouvelle colonie?

3. Que fit M. de Maisonneuve au printemps de 1642? Quel nom reçut la nouvelle ville?—4. Que fit le gouverneur-général pour empêcher les Iroquois de pénétrer dans la colonie? Qu'est-ce qui encourageait les Iroquois à faire des courses au Canada?—5. Que firent les Iroquois, en 1644, en apprenant la formation de Ville-Marie. Qu'arriva-t-il alors aux PP. Jogues et Bressani? C. la nouvelle reçut-on du pays des Hurons?

6. Que manda M. de Champflour, gouverneur des Trois-Rivières?

L'hiver suivant, on vit les Iroquois, les Hurons et les Algonquins chasser ensemble aussi paisiblement que s'ils eussent été de la même nation. Les missionnaires profitèrent de ce calme pour travailler avec une nouvelle ardeur à la conversion des sauvages. Mais la paix ne fut pas de longue durée.

7. Les difficultés survenues entre la compagnie des Cent-Associés et les habitants de la colonie, furent réglées par un traité signé entre les deux parties et confirmé par le roi, en 1645. La compagnie céda aux habitants, représentés par M. de Repentigny, le privilège de faire la traite des pelleteries, à la condition: 1o. qu'ils paieraient le clergé, les fonctionnaires à partir du gouverneur, et toutes les dépenses de l'administration; 2o. qu'ils rempliraient les obligations de la société envers les corps religieux, feraient passer tous les ans au Canada jusqu'à vingt personnes des deux sexes; et 3o. qu'ils paieraient annuellement un millier pesant de peaux de castor assorties.

8. Le 17 octobre 1646, comme le P. Jogues entrant dans la cabane d'un huron, un iroquois, qui s'y trouvait caché, lui fendit la tête d'un coup de hache. Un jeune Français nommé Lalande, qui accompagnait le missionnaire, eut le même sort que lui. Cette perte fut d'autant plus sensible à la colonie qu'on venait de perdre, l'hiver précédent, les PP. Edmond Masse et Anne de Noué. Le premier était mort à Sillery; le second avait été trouvé gelé sur le grand fleuve, à quelques lieues du fort Richelieu.

9. En 1647, les Iroquois, divisés en petites bandes, se mirent en campagne: ils brûlèrent le fort Richelieu, abandonné dès l'automne précédent, et allèrent surprendre les Algonquins, qui, comptant sur la paix, avaient quitté les Trois-Rivières et s'étaient dispersés pour faire la chasse.

10. Au mois d'août 1648, M. d'Ailleboust succéda à M. de Montmagny. Le nouveau gouverneur était un homme de bien, rempli de religion et de bonne volonté. Il avait commandé dans l'île de Montréal, pendant un voyage en France de M. de Maisonneuve. M. de Montmagny possédait à un haut degré la persévérante énergie qui ne se lasse jamais devant des difficultés toujours renaissantes. "Il emporta, dit le Père Lalemant, les regrets de la colonie, et laissa une mémoire éternelle de sa prudence et de sa sagesse."

11. M. d'Ailleboust apportait un nouvel édit royal du 5 mars 1648. Cet édit portait: 1o. que le gouverneur-général devait, à l'avenir, être nommé pour trois ans seulement; 2o. que le roi créait un conseil composé du gouverneur de la colonie, du supérieur des Jésuites de Québec, en attendant qu'il y eût un évêque, du dernier gouverneur sorti de charge, de deux habitants du pays élus tous les trois ans par les gens tenant le conseil et par les syndics des communautés de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières.

12. Le 14 juillet 1648, les Iroquois se jetèrent à l'improviste sur la bourgade huronne de Saint-Joseph, composée de 400 familles et massacrèrent ou firent prisonniers de guerre 700 Hurons. Au milieu du carnage de ses chers néophytes, le P. Daniel baptisa un grand nombre de catéchumènes par aspersion, puis fut lui-même tué et son corps jeté dans les flammes.

13. Le 16 mars 1649, ces mêmes sauvages, au nombre d'environ mille, la plupart, armés d'arquebuses que leur donnaient les Hollandais, firent irruption d'abord sur la bourgade Saint-Ignace; et, sans perdre eux-mêmes plus de dix hommes, ils tuèrent et firent prisonniers tous les Hurons de ce bourg, puis, allèrent attaquer la bourgade Saint-Louis, qu'ils livrèrent aux flammes. Tandis que 500 Hurons prenaient incontinent la fuite, les PP. de Brebeuf et Gabriel Lalemant tenaient ferme pour pouvoir absoudre ou baptiser ceux qui étaient restés dans la bourgade. Ils furent pris l'un et l'autre par les Iroquois, qui les firent expirer dans les plus horribles tourments.

La haine de ces barbares à l'égard des missionnaires avait surtout la religion chrétienne pour objet. Comprenant que ces deux religieux prononçaient le nom de Jésus dans leur supplice, ils voulurent les empêcher d'invoquer ainsi Celui pour lequel ils mouraient: ils en vinrent donc jusqu'à mettre, à diverses

Que fit M. de Montmagny? Quel fut le résultat de l'assemblée?—7. Comment se réglèrent les difficultés survenues entre la compagnie des Cent-Associés et les habitants de la colonie?—8. Quelle fut la fin du P. Jogues?

9. Que firent les Iroquois, en 1647?—10. Qui succéda à M. de Montmagny?—11. Qu'apportait de France M. d'Ailleboust? Quelles étaient les dispositions de l'édit royal.—12. Que firent les Iroquois le 4 juillet 1648? Quelle fut la conduite du P. Daniel au milieu du carnage de ses néophytes?

13. Que firent encore les Iroquois le 16 mars 1649? Quelle fut la conduite des Pères de Brebeuf et Gabriel Lalemant, dans cette cir-

fois, des tisons enflammés dans la bouche des courageux martyrs, afin de leur griller la langue. Le Père de Brebeuf expira ainsi le 16 mars 1649, et le Père Gabriel Lalemant, le lendemain.

14. En apprenant ces désastres répétés, les Hurons de quinze bourgades prirent le parti d'abandonner leurs cabanes et d'y mettre le feu, dans l'espérance de trouver leur salut au milieu des bois ou en se réfugiant chez d'autres peuples.

Les Pères Jésuites de cette mission se décidèrent à quitter leur résidence de Saint-Marie, pour suivre trois cents familles huronnes, la plupart chrétiennes, dans l'île de Saint-Joseph où elles s'étaient réunies.

15. Le 7 décembre 1649, tous les habitants de la bourgade Saint-Jean, presque toute composée de Hurons fugitifs, furent massacrés ou emmenés captifs. Le père Charles Garnier, leur missionnaire, fut tué au milieu de ses néophytes pendant qu'il exerçait son saint ministère. Le père Noël Chabanel, autre missionnaire, mourut aussi vers ce temps, tué, dit-on, par un huron apostat.

16. La destruction de la nation huronne, qui avait été la fidèle alliée des Français, causa dans la colonie une douloureuse sensation à laquelle se mêlait un sentiment de profonde inquiétude.

CHAPITRE V.

De l'administration de M. de Lauzon, à la formation du Conseil Supérieur (1650-1663.)

SOMMAIRE.

1-2. M. de Lauzon gouverneur.—Attaque des Iroquois contre Montréal et contre les Trois-Rivières.—Mort du P. Buteux.—5. Les Iroquois demandent la paix.—6-7. Montréal reçoit de nouveaux secours.—8. M. de Lauzon retourne en France.—9. Le vicomte d'Argenson gouverneur.—10. La desserte de Montréal confiée aux Sulpiciens.—11-12. Vigueur de M. d'Argenson.—13. Arrivée de Mgr. de Laval.—14. L'abbé de Queylus fonde le Séminaire de Montréal.—15-16. Bravoure de Dollard et de ses compagnons.—17. Massacres commis par les Iroquois.—18-19. M. d'Argenson est remplacé par M. d'Avauvour.—20. Difficultés entre l'évêque et le gouverneur.—21. Mgr. de Laval porte ses plaintes au roi.—22-23. Grand tremblement de terre.

1. L'année 1650, si funeste à la Nouvelle-France par la destruction des Hurons, se termina par la nomination de M. de Lauzon comme gouverneur-général, en remplacement de M. d'Ailleboust. M. de Lauzon n'arriva à Québec que le 14 octobre 1651, accompagné de deux de ses fils. Il trouva la colonie dans un état d'extrême faiblesse et rudement harcelée par les Iroquois, que leurs grands succès sur les Hurons avaient enhardis.

2. Le 18 juin 1641, une nombreuse bande d'Iroquois, ayant attaqué quelques Français à la Pointe Saint-Charles, près de Ville-Marie, M. de Maisonneuve envoya aussitôt du secours sous la conduite de Charles Le Moine. Les Iroquois laissèrent morts sur la place, vingt-cinq ou trente des leurs, indépendamment des blessés, qui furent emportés ou qui prirent la fuite; tandis que les colons n'eurent que quatre hommes blessés.

3. Le 26 juillet suivant, les Iroquois assiégèrent l'hôpital de Ville-Marie; mais le major Lambert Closse, qui s'y trouvait en garnison avec 16 hommes, le défendit depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, contre 200 Iroquois, qui furent obligés de se retirer honteusement devant cette poignée de braves.

4. L'année suivante, la colonie fit une perte bien douloureuse, dans la personne de M. du Plessis-Bochart, gouverneur des Trois-Rivières, qui fut tué avec quinze de ses hommes dans un engagement contre un parti d'Iroquois. C'était le plus douloureux échec qu'eussent encore reçu les Français dans leurs guerres contre les Iroquois.

Comme le Père Buteux remontait le Saint-Maurice pour se rendre chez les Attikamègues, il fut massacré avec ses conducteurs par des Iroquois. Le Père Buteux fut le septième Jésuite qui tomba sous les coups des ennemis de la foi.

constance ?—14. Quel parti prirent les Hurons de quinze bourgs, en apprenant ces désastres répétés ? A quoi se décidèrent les Pères Jésuites de cette mission, le 15 mai 1649 ?

15. Quel fut le sort de la bourgade de Saint-Jean presque toute composée de Hurons fugitifs ?—16. Que causa dans la colonie la destruction de la nation huronne ?

1. Comment finit l'année 1650, si funeste à la Nouvelle-France par la destruction des Hurons ?

2. Que fit une nombreuse bande d'Iroquois, le 18 juin 1651 ?—3. Que firent-ils le 26 juillet suivant ?—4. Quelle douloureuse perte fit la colonie en 1652 ? Qu'arriva-t-il au Père Buteux, comme il remontait le Saint-Maurice ?

5. Vers la fin d'août 1653, cinq cents Agniers s'approchèrent de Trois-Rivières et tinrent ce poste bloqué pendant quelque temps. Le 6 novembre suivant, ils demandèrent la paix, qui leur fut accordée.

6. M. de Maisonneuve, qui avait été obligé d'aller en France demander un renfort devenu nécessaire, fut de retour au Canada le 27 septembre 1653, avec une recrue de cent hommes, levée dans l'Anjou, le Maine, le Poitou et la Bretagne. Il ne voulut conduire avec lui que des hommes jeunes, robustes et courageux, tous propres au métier des armes, exercés chacun dans quelque profession nécessaire ou utile au nouvel établissement, tous sincèrement catholiques. Il exigea de plus qu'ils fussent gens de bien et de mœurs irréprochables, afin qu'ils ne gâtassent pas le reste du troupeau : en quoi, est-il dit, il a parfaitement réussi.

7. Ville-Marie ne devint réellement colonie, qu'après l'arrivée de la recrue dont on vient de parler. Cette recrue, la plus nombreuse et la mieux composée qu'on y eût vue jusqu'alors, fut, à proprement parler, le commencement de l'établissement solide de cette colonie. Jusqu'à ce moment, on n'y avait eu qu'un poste militaire, le fort étant la demeure ordinaire de tous les habitants du lieu.

8. Dans l'été de 1656, M. de Lauzon, se voyant avancé en âge, et comprenant qu'il ne convenait plus aux circonstances dans lesquelles se trouvait la colonie, prit le parti de retourner en France. Il établit, dans le gouvernement de la colonie, son fils, de Lauzon-Charny, en attendant l'arrivée de son successeur, Mais, quelque temps après, celui-ci voulant aller rejoindre son père en France, nomma M. d'Ailleboust, ancien gouverneur pour commander dans la colonie jusqu'à l'arrivée du successeur de son père.

9. M. de Lauzon eut pour successeur le vicomte d'Argenson, nommé le 26 janvier 1657, mais qui ne put arriver à Québec que le 11 juillet 1658. Il fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang par M. d'Ailleboust, qui se retira ensuite à Montréal, où il mourut en 1660.

10. Une nouvelle recrue d'ouvriers évangéliques avait précédé au Canada M. d'Argenson. Elle était composée de quatre ecclésiastiques pour la mission de Ville-Marie, envoyés par le vénérable M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice. Ces messieurs étaient Gabriel de Queylus, Souart, Galinier, prêtres, et Dollet, clerc. M. de Queylus était muni des pouvoirs de grand-vicaire, que lui avait accordés l'archevêque de Rouen. Après avoir installé ses compagnons à Ville-Marie, M. de Queylus vint se fixer au chef-lieu de la colonie.

Avant le départ de ces messieurs pour le Canada, la Compagnie de Montréal avait cédé au séminaire de Saint-Sulpice la propriété et la conduite de l'île, pour le temporel aussi bien que pour le spirituel; mais cette cession ne fut effectuée dans les formes qu'en 1663.

Toute la colonie, dit le P. de Charlevoix, fut charmée de voir un corps accrédité, puissant et fécond en excellents sujets, se charger de défricher et de faire peupler une île, dont les premiers possesseurs n'avaient pas poussé l'établissement autant qu'on avait d'abord espéré.

11. Le lendemain de son arrivée à Québec, M. d'Argenson apprit que des Algonquins venaient d'être massacrés par les Iroquois, sous le canon du fort. Il poursuivit aussitôt les assassins, à la tête de 250 hommes; mais il ne put les rejoindre.

12. Peu de temps après, les Iroquois s'approchèrent des Trois-Rivières dans le dessin de surprendre ce poste; mais M. de la Poterie, qui y commandait, arrêta les huit hommes qu'ils y avaient envoyés sous prétexte de parlementer, en garda un et envoya les autres au gouverneur-général qui en fit bonne justice. Ce coup de vigueur procura à la colonie quelques moments de repos.

13. Au milieu des désastres, qu'elle venait d'essuyer, la colonie eut la consolation de recevoir le 16 juin 1659, Mgr. François de Laval-Montmorency, sacré évêque de Pétrée, le 8 décembre 1658, et nommé en même temps vicaire apostolique de la Nouvelle-France. Le prélat était accompagné du Père Jérôme Lalemant qui, après la dispersion des Hurons, était passé en

5. Que firent 500 Agniers, vers la fin d'août 1653 ? Continueront-ils leur agression ?—6. Quand M. de Maisonneuve fut-il de retour au Canada ?—7. Quand Ville-Marie devint-elle réellement colonie ?—8. Quel parti prit M. de Lauzon, se voyant avancé en âge ?

9. Quel fut le successeur de M. de Lauzon ?—10. Quelle nouvelle recrue d'ouvriers évangéliques avait précédé au Canada M. d'Argenson ?—11. Qu'apprit M. d'Argenson, le lendemain de son arrivée à Québec ? Que fit-il alors ?—12. Que firent les Iroquois peu de temps après ?

13. Quelle consolation reçut la colonie au milieu de ces désastres ?

France, pour représenter aux Cent-Associés les besoins du pays. Il amenait encore plusieurs prêtres, qui furent mis en possession des cures dont les Jésuites avaient été chargés jusqu'alors, ces derniers étant les seuls prêtres dans la Nouvelle-France, à l'exception pourtant de l'île de Montréal, qui était desservie par les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris.

14. En 1659, fut fondé à Montréal, par l'abbé de Queylus, le séminaire de Saint-Sulpice. Toute la colonie applaudit à cette grande œuvre, qui fut bientôt suivie de la fondation d'un hôpital par M. de la Dauversière et Madame de Bullion.

15. Au printemps de 1660, la colonie était menacée d'une destruction complète. Ne recevant aucun secours de France, elle semblait ne se soutenir que par une espèce de miracle; car les habitants ne pouvaient s'éloigner des forts sans courir risque d'être massacrés ou enlevés.

16. La colonie dut son salut en partie à dix-sept braves Français de Montréal, qui périrent glorieusement pour sauver leurs frères. Avant de partir pour leur expédition, ces dix-sept braves, dont le chef se nommait Dollard, firent leur testament, se confessèrent et communiaient ensemble, et, en présence des saints autels, promirent de ne jamais demander quartier et de se soutenir fidèlement les uns les autres. Le 1er mai, ils se trouvaient au pied du sant des Chaudières, sur la rivière des Outaouais. Ayant trouvé là un petit fort construit de pieux à demi-pourris, ils résolurent d'y attendre les Iroquois. Ceux-ci ne tardèrent pas à paraître. Le combat dura dix jours. Des 700 Iroquois qui avaient assiégé ce petit fort, un grand nombre furent tués et mis hors de combat. Des masses de cadavres iroquois s'élevèrent autour de la palissade durant la dernière attaque, et servirent aux assiégeants pour l'escalader. Les vainqueurs furent stupéfaits de la résistance que leur avaient opposée les dix-sept Français renfermés dans un si faible réduit, sans eau, sans nourriture, et sans un instant de repos. Aussi, affaiblis et lassés, l'armée iroquoise renonça-elle au projet d'attaquer Québec.

17. Les Iroquois repartirent, au printemps suivant, en différents endroits de la colonie et y firent de grands dégâts. Un prêtre du séminaire de Montréal fut tué en revenant de dire la messe à la campagne. M. de Lauzon, sénéchal de la Nouvelle-France, et fils du précédent gouverneur, eut le même sort, ainsi que plusieurs personnes de considération. Enfin, depuis Tadoussac jusqu'à Montréal, on ne voyait que des traces sanglantes du passage de ces barbares.

Dans le même temps, la colonie fut désolée par une sorte d'épidémie qui sévissait indistinctement sur les Français et sur les Sauvages, mais particulièrement sur les enfants.

18. M. d'Argenson eut pour successeur le baron d'Avagour, qui arriva à Québec le 31 août 1661. Le peu de secours que M. d'Argenson recevait de la compagnie des Cent-Associés, sa mauvaise santé, comme aussi des chagrins particuliers, l'avaient engagé à demander son rappel avant le temps.

19. Le premier soin de M. d'Avagour, après son arrivée au Canada, fut de visiter tous les postes de son gouvernement. Après cette visite, il se décida à demander au roi les troupes et les munitions qui lui paraissaient nécessaires pour la défense de la colonie. L'année suivante, M. d'Avagour reçut un renfort de 400 hommes avec plusieurs officiers de mérite, ce qui causa la plus grande joie dans Québec.

20. Cette joie fut bientôt troublée par la dissension qui éclata entre le gouverneur et Mgr. de Laval, au sujet de la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages. De tout temps, il y avait eu défense rigoureuse de vendre aux sauvages des boissons enivrantes, et le baron d'Avagour lui-même avait prohibé cet abus sous les peines les plus sévères.

Mgr. de Laval avait lancé l'excommunication générale contre les traiteurs d'eau-de-vie aux sauvages. Une femme de Québec leur en ayant vendu, fut sur le champ conduite en prison. Par charité pour elle, le Père Lallemant voulut intercéder pour la délinquante auprès du gouverneur; et celui-ci, par une résolution bien contraire à son ordonnance, lui répondit brusquement que, puisque la traite de l'eau-de-vie n'était pas une faute punis-

sable pour cette femme, elle ne le serait désormais pour personne, faible et inflexible, rien ne put faire revenir M. d'Avagour sur sa décision indiscrète. Tout le monde en fut bientôt instruit, et le désordre devint extrême; ce qui porta Mgr. de Laval à renouveler l'excommunication contre les traiteurs. La petite chrétienté, qui avait donné les plus belles espérances, tomba dans un état déplorable de confusion et de démoralisation. Elle n'écoutait plus ni évêque, ni prédicateurs, ni confesseurs.

21. Voyant que tous ses efforts pour résister au torrent du mal, étaient inutiles, Mgr. de Laval prit la résolution d'aller porter lui-même ses plaintes au pied du trône. Il s'embarqua en effet pour la France, le 12 août 1662, laissant les esprits des bons citoyens partagés entre l'espérance et la crainte.

22. Presque aussitôt après le départ du prélat, un épouvantable tremblement de terre eut lieu. Ce phénomène fut plus puissant sur les consciences que ne l'avaient été toutes les foudres de l'Eglise et toutes les menaces des prédicateurs. Ce qu'il importe de considérer avant tout dans ce phénomène, ce sont trois circonstances fort extraordinaires, et bien propres à établir dans tous les esprits la conviction qu'elles y laisseront, que Dieu ne l'avait ordonné que pour opérer la conversion des cœurs, savoir: le temps que dura ce tremblement de terre; l'étendue du pays où il se fit sentir; enfin, la protection visible de Dieu sur les Sauvages et les Français, au milieu de ce désastre.

Cet affreux tremblement de terre commença le 5 février, et se fit sentir, à de fréquents intervalles, jusque vers la mi-mars, sur une étendue de 200 lieues de longueur, et 100 lieues de largeur, avec une violence dont on n'avait point encore eu d'exemples; non-seulement personne n'y perdit la vie, mais les conversions les plus étonnantes s'opérèrent, et, pendant quelque temps, il ne fut plus question de l'odieux trafic des liqueurs fortes, source de tout le mal.

23. Mgr. de Laval plaida si bien sa cause auprès de Louis XIV, qu'il en obtint tous les pouvoirs qu'il désirait relativement au commerce d'eau-de-vie; il eut même assez d'influence pour faire rappeler le gouverneur.

24. Quelle résolution prit Mgr. de Laval, voyant que tous ses efforts pour résister au torrent du mal étaient inutiles? — 25. Qu'arriva-t-il d'extraordinaire dans la colonie, presque aussitôt après le départ du prélat? — 26. Quel fut le succès de Mgr. de Laval en France?

(A continuer.)

PEDAGOGIE.

Leçons familières de langue française.

LES DIX PARTIES DE DISCOURS.

Introduction.

(Suite.)

Nous ne perdons pas de vue, n'est-ce pas? mes enfants, que les mots sont les signes, la représentation de nos pensées, et ne sont autre chose que cela. D'où il suit qu'il n'y a pour chacun de nous de véritables mots que ceux qui nous offrent un sens, que ceux que nous comprenons.

Supposiez que je prononce ou que j'écrive (1) devant vous des mots comme *filigrane, hétéroclite, monopoliser*; si, comme je le pense, le sens de ces mots, d'un emploi plus ou moins spécial, vous est inconnu, si vous ne les comprenez pas, ils ne sont pour vous qu'une suite de sons, analogues il est vrai, à ceux qui sont employés d'ordinaire dans la langue française, mais qui ne disent rien à votre esprit; si bien que, dans chacun de ces mots, on dérangerait plus ou moins devant vous l'ordre des syllabes sans que cela vous frappât beaucoup.

1. Nous recommandons aux instituteurs qui voudront se servir de ces leçons comme canevas, comme indications générales pour celles qu'ils feront eux-mêmes à leurs élèves, d'avoir aussi fréquemment que possible recours au tableau noir. Tous les mots donnés comme exemples, toutes les phrases citées à l'appui d'une démonstration, tous les mots techniques qu'il est nécessaire que les enfants retiennent, devront être non-seulement prononcés, mais représentés graphiquement sous leurs yeux. La méthode de l'enseignement par les yeux peut être plus qu'on ne croit appliquée à l'étude de la langue, et la comme ailleurs elle rendra les plus grands services.

— 14. Quand fut fondé le séminaire de Saint-Sulpice de Montréal? — 15. En quel état se trouvait la colonie, au printemps de 1660? — 16. A qui la colonie dut-elle son salut?

16. Que firent les Iroquois au printemps suivant? Quel autre lieu vint désoler la colonie dans le même temps? — 18. Quel fut le successeur de M. d'Argenson?

19. Quel fut le premier soin de M. d'Avagour, après son arrivée au Canada? Quel parti prit-il après cette visite? Fut-il exaucé? — 20. Cette joie ne fut-elle pas troublée?

Mais ces mêmes mots, je vais vous les expliquer.

Le *filigrane*, c'est un ouvrage d'orfèvrerie, composé de petits *filets* d'or ou d'argent enlacés les uns dans les autres, présentant ci et là de petits *grains*, et formant de légères figures de fleurs, de vases, de corbeilles, etc. Il y a des bracelets en filigrane, des croix, des boucles, des broches, deux bijoux de toute sorte en filigrane; on fait du filigrane (2) dans tout l'Orient; il en vient beaucoup d'Italie; on en fabrique aussi, de façon soi-disant algérienne à Paris. *Hétéroclite* se dit, en général, de quelque chose qui est bizarre, extraordinaire, en dehors des règles ou des usages reçus, et par conséquent ridicule; un accoutrement hétéroclite, une mine hétéroclite, un jargon hétéroclite (3). *Monopoliser* c'est remettre entre les mains d'une seule personne ou d'une seule classe de personnes le privilège d'un trafic, d'un droit, ou bien encore c'est posséder soi-même ce privilège à l'exception de tout autre. Ainsi on dira, dans le premier sens, que, sous Louis-Philippe, la Constitution du royaume monopolisait entre les mains des citoyens qui payaient un certain cens le privilège de l'élection et de l'éligibilité, le pouvoir de faire les lois comme députés ou d'être les députés; dans le second, qu'aujourd'hui l'Etat, en France, monopolise (4) la vente du tabac et des poudres, c'est-à-dire possède exclusivement le droit de vendre des poudres et du tabac.

N'est-il pas vrai que, maintenant que je vous ai expliqué ces mots, que vous comprenez ce qu'ils veulent dire, *filigrane*, *hétéroclite*, *monopoliser* sont autre chose pour vous qu'une combinaison quelconque de sons, qu'ils sont bien et dûment pour vous ce qu'ils ont pour objet d'être, c'est-à-dire la représentation d'idées qui se sont introduites dans votre esprit, qui se sont ajoutées à votre connaissance, et que vous reconnaîtrez, pour peu que votre mémoire le permette, pour peu que vous n'ayez pas oublié ces mots mêmes qui vous les rappellent toutes les fois qu'ils reviendront ou sous vos yeux ou à vos oreilles?

Eh bien, il en sera de même de tous les autres mots de la langue. Bien qu'ils existent dans la langue, si nous ne comprenons pas ce qu'ils veulent dire, si nous ne savons pas de quelle idée ils sont le signe, on a beau nous les présenter dans les livres, on a beau les prononcer, les faire résonner devant nous, c'est pour nous comme s'ils n'existaient pas, comme s'ils appartenaient à une langue étrangère. Au contraire, quand ils nous ont été expliqués, ou quand nous nous les sommes expliqués à nous-mêmes, chaque fois qu'ils se présentent à nous, ils réveillent en nous l'idée, et nous saisissons, grâce à eux, ce qu'on veut nous dire, ce que le livre que nous lisons, ce que la conversation que nous entendons devait nous faire apprendre ou nous enseigner.

Et il est bien clair que ceux-là savent le plus qui se sont mis à même de comprendre, quand ils les entendent ou quand ils les lisent, le plus grand nombre de mots. Mais il est bien clair aussi que, quel que soit le nombre de mots ou de combinaisons de mots qui tombent sous vos yeux ou qui arrivent à vos oreilles, vous n'en serez pas plus avancés si vous ne les comprenez point.

De là, mes enfants, la nécessité de vous rendre compte de tous les mots que vous entendez ou que vous trouvez dans les livres, si vous voulez que la rencontre de ces mots vous soit profitable; de là la nécessité de vous enquérir du sens de ces mots, puisque ce n'est que par ce sens qu'ils valent quelque chose, puisque leur son ou leur forme n'est que l'enveloppe, en quelque sorte, de la pensée qui est en eux, et qu'ils sont chargés de nous transmettre. Trop souvent, malheureusement l'habitude, l'inattention, une fausse honte, fait qu'on ne regarde les mots que par le dehors, qu'on se tient pour satisfait d'avoir vu la forme ou entendu le son, qu'on se paye de mots, comme on dit, sans chercher à avoir le sens.

Il ne faut pas faire cela, mes enfants, il faut sous le mot atteindre l'idée, qui est l'âme du mot, qui lui donne la vie et sans laquelle il n'est rien. Et les moyens sont faciles et simples. Il faut, quand vous ne savez pas, demander à ceux qui savent, et ne pas croire trop facilement que vous savez, et qu'il est inutile de demander. Et pour être sûr que vous savez, cherchez en vous-mêmes à expliquer par d'autres mots le mot ou la combinaison de mots qui vous ariété. Si ces mots ne vous arrivent point, c'est que vous ne savez pas bien. Adressez-vous alors à d'autres que vous aurez tout lieu de croire mieux renseignés que vous. A votre maître, par exemple, puisqu'il a fait des études spéciales pour apprendre ce que vous ignorez. Et si lui-même ne sait point, car nul ne peut tout savoir, il y a bien des

chances pour qu'il puisse au moins vous indiquer où se trouve cette connaissance qui vous fait défaut à tous deux. Et faisant ensemble cette recherche, l'un et l'autre profitera, son expérience venant en aide à votre ignorance, et votre ignorance le conduisant à augmenter son propre savoir.

Je n'ai pas, d'ailleurs, à vous apprendre qu'en ce qui regarde proprement les mots, vous les trouverez tous rangés d'après l'ordre ordinaire des lettres de l'alphabet, dans ces livres si utiles qu'on appelle *Dictionnaires* ou *Vocabulaires* (5), chacun avec l'explication du sens qui lui est propre, ce sens étant le plus souvent expliqué par des exemples qui le font comprendre et saisir. Si vous voulez, mes chers enfants, tirer quelque parti de vos études, il faut avoir un dictionnaire, et, chaque fois que, dans une conversation, dans un livre, vous rencontrez un mot que vous ne comprenez pas, il faut consulter votre dictionnaire, qui vous donnera complaisamment la clef de ce signe inconnu, qui vous conduira à la connaissance de cette pensée nouvelle pour vous, que couvrait le mot (6).

Bien souvent aussi, dans les livres écrits pour vous que l'on vous met entre les mains, vous trouverez, au bas des pages, en petites lignes, des *notes* qui correspondent, au moyen d'un chiffre de renvoi, à telle ou telle partie du texte. L'auteur bienveillant du livre a prévu qu'à ces endroits il y aurait pour vous une difficulté, que le mot dont il s'agit a besoin d'être expliqué, et il vous l'explique. Il va au devant de vos recherches; peut-être aussi, se déliant tant soit peu de votre légèreté habituelle, veut-il vous signaler l'obstacle que vous ne soupçonnez pas. Dans tous les cas, c'est une peine qu'il vous évite. Au moins ne faut-il pas sauter sur ces points d'arrêt placés tout exprès sur le passage de vos yeux; au moins faut-il lire ces notes, qui ne vous demandent qu'un regard un peu attentif.

Il est bien clair, mes chers enfants, que vous ne parviendrez jamais à connaître et à retenir ni la forme ni le sens de tous les mots en usage dans la langue française. Les dictionnaires ordinaires en contiennent de vingt-cinq à trente-cinq mille, et ils en omettent beaucoup, sans compter qu'à notre époque surtout, pour subvenir à ce que ce besoin nouveau, on crée de nouveaux mots tous les jours.

Mais rassurez-vous. Dans l'usage ordinaire, il n'en faut pas tant. Si vous établissez le compte des mots que vous employez entre vous, pendant la journée, ou au milieu de vos familles, vous seriez étonnés de leur petit nombre. C'est qu'en effet les idées que vous avez à exprimer sont presque toujours les mêmes; c'est que vos occupations se renouvellent sans grands changements, sans grande variété, ramenant sans cesse des situations analogues qui se traduisent par les mêmes expressions (7). A l'école, nous sommes plus exigeants. Nous nous occupons un peu de tout; dans nos dictées, dans nos lectures, dans nos exercices d'histoire, de géographie, d'arithmétique, etc., nous faisons connaissance avec toutes sortes de mots, parce que nous abordons des ordres d'idées très-différentes. Voyez, par exemple, combien il nous a fallu apprendre de mots que vous ne connaissez pas, quand nous avons voulu étudier les différentes parties de terre ou d'eau que nous montrait la géographie. Rappelez-vous seulement ce qu'en nécessite la description d'une montagne: sommet, base, versant, chaîne, chaînon, contre-fort, pic, crête, col, vallon, vallée, etc., etc. Prenez la description d'un fleuve ou d'une rivière; ce sera encore la même chose.

Et l'histoire, avec ses récits, avec toutes les scènes si diverses qu'elle fait passer sous nos yeux, avec ses traités, ses batailles, ses tableaux de mœurs, les coutumes, ses explications d'événements, ses détails sur le caractère, la manière d'être des personnages, que de termes n'exige-t-elle pas? Reportez-vous maintenant à ces promenades que nous faisons dans la campagne; souvenez-vous de tous les mots auxquels j'ai dû avoir recours, quand j'ai voulu vous montrer les éléments dont se compose une fleur ou une plante, puis comment cette plante vit, comment elle se propage, comment on la cultive, comment on tire parti, ou pour notre subsistance, ou dans le com-

5. *Dictionnaire*, rapprochez *dic*tion; du mot latin *dictum*, parlé, mot; *dictum* est une forme de *dicere*, dire. *Vocabulaire*, de *vocabulum*, mot; on disait autrefois *les vocables* pour *les mots*. *Vocabulum* vient de *vocare*, nommer, appeler, mot qui vient lui-même de *vox*, voix.

6. Le *Dictionnaire* est un livre trop peu répandu dans nos écoles. Il serait nécessaire que la bibliothèque scolaire en contint au moins un de quelque étendue, destiné au maître, destiné aux élèves capables de réflexion, chez lesquels l'esprit de comparaison a été suffisamment développé. Il faudrait aussi que chaque élève eût son petit dictionnaire.

7. On a calculé que le vocabulaire de certains auteurs, par exemple, de tel ou tel de nos grands poètes, comme Molière ou comme Racine, ne comprend pas au delà de cinq ou six mille mots différents; ce qui ne les a pas empêchés, bien entendu, de faire des chefs-d'œuvre.

2. Des mots latins *filum*, fil, et *gramm*, grain.

3. Ce mot est, dans son sens propre, un terme de grammaire; il se dit d'un mot qui s'écarte des règles de l'analyse grammaticale. Ainsi *délit*, masculin au singulier, féminin au pluriel, est un nom *hétéroclite*. Du mot grec *éléross*, autre, et d'une forme du verbe *eliném*, lâcher; dont la flexion est irrégulière.

4. Des mots grecs *monoss*, seul (nous avons déjà parlé de ce mot) et *polém*, vendre.

merce ou l'industrie, de son bois, de son fruit ou de sa semence. Demandez-vous encore combien il faut de mots pour nommer seulement les animaux d'un pays, et combien pour les distinguer les uns des autres, et pour déterminer les usages auxquels on les fait servir, les avantages que nous tirons d'eux, le trafic auquel ils donnent lieu !

Nous ne sommes pas bien savants, n'est-il pas vrai ? mes petits amis ; nous ne sommes qu'à l'a b c des connaissances ; mais déjà vous avez pu voir que chaque branche de ces connaissances réclame un très-grand nombre de mots ; que les mots qui servent pour l'une sont, au moins sur beaucoup de points, différents de ceux qui servent pour l'autre, et que chacune a besoin, pour ainsi dire, de son vocabulaire spécial.

C'est là ce qui gonfle considérablement le dictionnaire général de la langue ; c'est à cause de cela que les langues, pour satisfaire à tous les besoins du savoir, augmentent de jour en jour leur immense bagage de mots ; c'est aussi à cause de cela que les petits enfants comme vous, rien que pour avoir une simple idée de ce qu'ils devront savoir complètement plus tard, s'ils veulent devenir savants, s'ils veulent compter dans la société, et comprendre ce qui se fait et ce qui se dit autour d'eux, ont dès leur jeune âge tant besoin d'apprendre

Nous verrons, d'ailleurs, qu'il y a des moyens de se tirer de ce dédale en apparence si inextricable.

Causeries économiques.

LES DIVERSES SORTES DE CAPITAUX.

(Suite).

La réunion resta un moment silencieuse, méditant sur ce que venait de dire l'instituteur, mais l'un des voisins avait de la peine à admettre que le fil pouvait être du capital aussi bien que le métier, ou que le blé était du capital aussi bien que le champ et ainsi de suite.

L'instituteur répondit : D'autres ont trouvé comme vous qu'il y avait des différences entre ces diverses sortes de capitaux. Aussi en a-t-on distingué par des noms : on appelle l'un, capital fixe, l'autre, capital circulant. Prenons pour exemple le capital du tisserand, composé principalement du métier et du fil (je passe sous ce silence les autres objets). Le métier reste fixé dans l'atelier, il n'en bouge pas ; le fil, au contraire, vient, est transformé en toile, part, et d'autre fil le remplace. Le fil, la toile, passent de main en main comme l'argent, circulent, comme on dit. Faites y bien attention, circuler veut dire ici : *changer de propriétaire*.

Le métier est donc un *capital fixe*, et le fil un *capital circulant* : (on nomme aussi quelquefois ce dernier, *fonds de roulement*).

Bien entendu, le métier n'est pas le seul capital fixe. Qui me nommera d'autres objets qu'on doit ranger parmi les capitaux fixes ?

PIERRE.—L'atelier.

LOUIS.—Le champ, le pré.

PHILIPPE.—Une machine à vapeur.

L'INSTITUTEUR.—Eten général les objets qu'on ne renouvelle pas souvent ou dont on ne fait pas commerce. On compte dans le fonds de roulement, aussi bien le bœuf qu'on achète maigre pour l'engraisser et le revendre, que le fil du tisserand, le cuir du cordonnier, le drap du tailleur, le charbon pour chauffer et l'huile pour graisser la machine, l'argent nécessaire pour payer les impôts, les loyers, le salaire des ouvriers, les gages des serviteurs, les semences et les mille dépenses imprévues.

Maintenant, je vais vous poser une question difficile. Une voiture, est ce un capital fixe ou un capital circulant ?

PLUSIEURS.—Un capital circulant.

L'INSTITUTEUR.—Vous avez jugé selon les apparences. Moi, avant de me prononcer, je commencerai par m'informer à qui elle appartient et à quoi elle sert. Si l'on me dit : Elle appartient au fabricant de voiture, je saurai que la voiture est une marchandise, c'est-à-dire un capital cir-

culant. La propriété en passe de main en main. Me dit-on, au contraire, que la voiture appartient au cocher, je saurai que c'est un capital fixe ; c'est l'instrument de travail du cocher, c'est avec sa voiture qu'il me rend le service de me transporter, service payé par moi, bien entendu. Si, enfin, on me dit : La voiture appartient au riche propriétaire du voisinage..... qui me fera connaître dans quelle catégorie de capitaux il faudra la classer ?

Personne ne répondit.

L'INSTITUTEUR.—Vous êtes embarrassés, et avec raison ; c'est que la voiture d'agrément n'est pas du tout un capital, car elle ne produit rien. C'est un objet de consommation. Le propriétaire de la voiture s'en sert jusqu'à ce qu'elle soit usée, c'est aussi ce qu'on appelle consommer (le mot *consommer* ne veut pas seulement dire *manger*, mais aussi *utiliser*.)

LE PÈRE DUPONT.—C'est, en effet, le dernier acheteur qu'on appelle consommateur dans le commerce.

L'INSTITUTEUR.—Autre question maintenant. Le savoir, du médecin, quelle sorte de capital est ce ?

Vous vous étonnez que le savoir soit un capital ? Mais est ce que son savoir n'est pas son instrument de travail ? C'est à l'aide de son savoir qu'il vous guérit ; il produit votre santé, et vous payez avec plaisir et reconnaissance le service rendu.

Le capital du médecin, de l'avocat, de l'instituteur de l'ingénieur, est un capital intellectuel (ou aussi *immatériel*) et peut être rangé parmi les capitaux fixes, comme la plupart des instruments de travail.

LE PÈRE DUPONT.—Au fond, c'est vrai. J'envoie mon fils à l'école, je le fais étudier pendant des années et je dépense beaucoup d'argent. Mon fils, de son côté, travaille et met tous les jours de côté, dans sa mémoire, non des pièces de 5 francs, mais des brins de savoir, de la science. Au bout d'un certain temps, il est en état d'en tirer parti. Oui, je le comprends maintenant, le savoir aussi est un capital.

L'INSTITUTEUR.—L'ouvrier qui sait bien sa profession et qui est habile a aussi un capital, son habilité, car on le paye mieux qu'un ouvrier maladroit, et surtout qu'un journalier qui ne peut offrir que ses deux bras.

L'INTÉRÊT DU CAPITAL.

Après un moment de réflexion, le père Dupont dit en riant : Le capital intellectuel n'a qu'un défaut, c'est qu'on ne peut pas le prêter à intérêt.

En revanche, répondit l'instituteur, on ne peut pas non plus le voler. Un sage de l'antiquité, qui était à la fois riche et savant, Bias, obligé de fuir de sa ville natale détruite par l'ennemi, s'en alla les mains vides. Des voisins lui en exprimèrent leur étonnement. " J'emporte avec moi, dit-il (faisant allusion à son savoir), cette partie de ma fortune dont aucun ennemi, ni aucun voleur ne pourra me dépouiller."

—Qu'est ce que prêter à intérêt ? demanda Joseph.

—C'est tout simple, lui dit son père, qui était présent. Quand tu auras économisé 100 francs, et qu'au lieu d'acheter des outils et des matières premières, tu les prêteras à un autre, l'emprunteur sera heureux de te donner pour cela 5 francs d'intérêt par an. C'est comme si tu lui louais une maison ; il paye un loyer de l'argent emprunté.

L'INSTITUTEUR.—Quand on loue un champ, on appelle fermage la rémunération payée au propriétaire ; quand on loue une maison ou une autre objet fixe, on l'appelle loyer, et quand on loue de l'argent, ou même quelquefois des marchandises, on l'appelle intérêt.

—J'ai entendu dire, fit remarquer Robert qui avait travaillé quelque temps en ville, qu'on devrait prêter l'argent sans demander d'intérêts.

L'INSTITUTEUR.—C'est une affaire d'affection ou d'amitié.

Si votre frère a perdu sa fortune et si vous lui donnez un logement dans votre maison, c'est bien fraternel de votre part ; si votre ami est dans la peine et si vous venez à son aide avec une somme d'argent, en la lui prêtant sans intérêt ou même en lui en faisant cadeau, vous satisferez votre cœur, et tout le monde vous en louera. Mais ce n'est pas là faire des affaires industrielles ou commerciales, ce n'est pas là produire. Or chacun a le droit et souvent le devoir de tirer de ses capitaux, honnêtement, le meilleur parti possible.

LE PÈRE DUPONT (à son neveu Robert).—Tes amis qui sont si bons, est-ce que par hasard ils travaillent pour rien ?

ROBERT.—C'est fort différent. Le travail fatigue, puis l'ouvrier a besoin du salaire pour vivre ; prêter de l'argent, cela ne fatigue pas, et les capitalistes sont souvent riches.

L'INSTITUTEUR.—L'ouvrier est payé parce qu'il rend un service, et le capitaliste aussi est payé parce qu'il rend un service. Vous autres ouvriers vous ne voyez que le travail manuel, comme s'il n'y avait pas d'autre manière de rendre service aux hommes, ou de leur être utile. On peut travailler autrement que des mains, et très rudement encore. Je vous assure que sans bêcher, ni piocher, ni coudre, ni raboter, je suis souvent bien fatigué le soir. Mais sans parler de moi, voyez par exemple le médecin, que ferait-il si l'on demandait ses services gratis.

Tenez, l'autre jour, j'étais en ville, j'avais affaire chez un riche négociant. J'ai passé par un bureau où plusieurs commis écrivaient avec ardeur, et je suis entré dans son cabinet de travail. Ce cabinet communiquait à sa chambre à coucher. La porte de communication des deux pièces n'était jamais fermée, et leur ameublement même indiquait que le travail y était permanent. Les casiers chargés de cartons, le bureau surchargé de papiers, de notes, une petite table près du lit, couverte de livres, de lettres arrivées de tous les coins du monde, disaient clairement que le négociant s'était réservé une tâche pour la nuit.

Lequel, croyez-vous, travaille le plus longtemps et le plus durement, le négociant ou un de ses commis ?

LE PÈRE DUPONT.—C'est le négociant, je m'y connais.

L'INSTITUTEUR.—Sans doute. Le soir, le commis rentre chez lui, sans souci, se délasse, se couche et dort tranquillement. Le négociant continue à réfléchir sur ce qu'il a fait, sur ce qu'il doit faire, sur les événements publics, et précisément le jour où je l'ai vu il avait perdu une très-forte somme ; qui sait, une ou deux pertes pareilles le ruineraient peut-être.

PIERRE.—Mais, qu'est-ce qu'il produit donc, en travaillant, le négociant ?

L'INSTITUTEUR.—Oh, bien des choses ! Il fait que nous avons du café, du riz, des épices, que le sucre est moins cher, et bien d'autres choses encore. Et tout cela, c'est un travail de tête.

ROBERT.—Mais ceux qui travaillent de leur tête, c'est-à-dire ceux qui rendent des services par leur intelligence ou par leur savoir sont payés d'une façon ou d'une autre, tandis que l'argent ne travaille pas. Pourquoi rémunère-t-on celui qui prête (pourquoi le capital porte-t-il des intérêts) ?

L'INSTITUTEUR.—Le marteau ne travaille pas, ni l'aiguille non plus, c'est la main qui tient l'outil et c'est l'intelligence qui dirige ou doit diriger la main. Or l'argent est un instrument—ou représente les instruments qu'il permet d'acheter—c'est l'intelligence qui en règle l'emploi.

Voyez, par exemple, le négociant dont je vous parlais. Il savait que le café allait manquer, il écrit à un producteur de café (à un planteur) au Brésil, et lui en achète pour 100,000 francs. Il fait mettre ce café sur un navire pour l'amener en Europe. Un accident survient en mer et le navire aussi bien que le café sont perdus. En

achetant le café et en le faisant venir, le négociant rendait un service que personne ne doit refuser de payer ; ne lui est-il rien dû en outre pour compenser les chances de perte ?

LE PÈRE DUPONT.—Et si le négociant n'a pas assez d'argent et que je lui en prête, c'est comme si je m'associais avec lui. On dit bien souvent, faisons cette affaire ensemble.

L'INSTITUTEUR.—C'est juste. Et lorsqu'on s'associe ainsi, on peut convenir de deux sortes de conditions. Ou le possesseur du capital demande à partager les bénéfices, et aussi les pertes ; ou il dit : comme vous allez diriger l'affaire, et que je me borne à vous remettre l'argent, tandis que je m'occuperai d'autre chose, je me contente de vous demander 5 du 100. Puisque vous allez diriger le capital, il est juste que vous ayez (après m'avoir payé 5 %) tout le bénéfice ; d'un autre côté comme je ne prends pas part à la direction de l'affaire, je ne veux pas m'exposer aux pertes dont votre négligence ou votre incapacité peuvent être la cause. Ainsi voilà mon capital, que vous gagniez ou non, c'est toujours à 5 pour 100 par an.

LE PÈRE DUPONT.—Le propriétaire d'une somme de 10,000 francs, qu'il achète un champ, qu'il bâtisse une maison, qu'il établisse un commerce, ou qu'il prête ces 10,000 francs à un autre, il faut toujours que cet argent lui rapporte quelque chose, un loyer, des bénéfices ou de l'intérêt, sinon, ou bien personne n'économiserait, ou bien, ce qui serait presque aussi regrettable, chacun enfouirait l'argent économisé. Or, il est certain que sans capital on ne peut rien faire, qu'on est heureux d'avoir du crédit, de pouvoir emprunter quand on en a besoin, et qu'on le paye volontiers.

L'INSTITUTEUR.—Très-volontiers même, car le menuisier qui n'aurait pas de planches, le forgeron qui n'aurait pas de fer, comment travailleraient-ils ? Le capital qu'ils empruntent, leur permet de produire des marchandises ou, comme on dit, de gagner de l'argent, et ils donnent avec reconnaissance une petite partie de leur gain en échange du prêt qui leur a permis de le réaliser. C'est un service qu'ils payent. Celui qui a rendu ce service, a dû se priver pendant un certain temps de son capital : cette privation mérite une indemnité. Demander qu'on vous prête l'argent pour rien [quand ce n'est pas un service d'amitié], c'est comme si l'on demandait qu'on vous donne des souliers pour rien : tout travail et tout service méritent salaire.

L'INTÉRÊT DU CAPITAL ET LES BÉNÉFICES.

On parlait beaucoup dans le pays du chemin de fer qu'on se proposait de construire, et ceux qui avaient économisé quelque argent étaient disposés à le verser au profit de cette entreprise.

Un dimanche soir, plusieurs voisins vinrent consulter l'instituteur ; ils étaient accompagnés de leurs familles, et comme il faisait beau, on s'assit sous le tilleul.

La question qu'on posa à l'instituteur fut : " Faut-il prendre des actions ou des obligations ? "

Il répondit : " Rendons nous bien compte d'abord de la signification des mots *action* et *obligation*.

L'action est une part dans l'affaire. L'actionnaire est un associé. Il verse 100 fr. ou 1,000 francs dans la caisse commune ; s'il y a des bénéfices, il en a sa part ; s'il n'y en a pas, il ne reçoit rien. La part de bénéfice attribuée à chaque action s'appelle le *dividende*, parce qu'on divise les bénéfices par parties égales entre toutes les actions, qui (dans la même entreprise) ont la même valeur. Elles sont toutes de 200 francs, de 500 francs, de 1,000 francs, rarement plus élevées, mais on peut posséder plusieurs actions.

L'obligation, de son côté, est la reconnaissance d'une dette. Celui qui prend une obligation de 500 francs,

devient créancier de la compagnie pour cette somme, et reçoit l'intérêt convenu (4 ou 5 % par an), sans participer aux bénéfices, mais aussi sans encourir de pertes. L'intérêt de l'obligation est payé avant le dividende (le bénéfice) de l'actionnaire. L'obligataire reçoit toujours la même somme, l'actionnaire un peu plus ou un peu moins, selon les années, mais—si l'affaire est bonne—le dividende est toujours supérieur à l'intérêt.

Maintenant vous voyez clairement ce qu'est une action et ce qu'est une obligation, c'est à chacun de vous à examiner s'il aime mieux courir les chances de l'association et prendre une action, qui peut rapporter un gros dividende, ou s'il aime mieux se contenter d'un peu moins, mais avec la certitude que le paiement s'en fera régulièrement à date fixe."

On discuta longuement la question, chacun dit son avis sur les chances de succès du chemin de fer. Ceux qui arrivèrent à croire qu'il ferait de gros bénéfices, se décidèrent à prendre des actions, et ceux qui pensèrent que les bénéfices seraient médiocres, se bornèrent à souscrire des obligations.

Le père Dupont dit ensuite : " Il y aura beaucoup de terrassements à faire, le travail ne manquera dans le pays.

LE VOISIN BONNARD.—Je me demande s'il faut entreprendre des terrassements. Il y aura des lots de 1,000 mètres, peut-être de 5,000 mètres, je ne puis en faire autant à moi tout seul, il me faut des aides. Mais si je prends des ouvriers, il faut que je leur donne un salaire, peut-être 3 francs par jour, et je n'ai pas assez d'argent [pas assez de capital] pour cela. Je devrais peut-être en emprunter, mais je ne connais pas de capitaliste, je n'aurais donc pas de crédit. Il y a un moyen encore, il est vrai, je pourrais m'associer avec d'autres ouvriers."

On trouva l'idée bonne, et l'on se mit à examiner qui pourrait bien s'associer avec le voisin Bonnard.

L'un proposa Jean-Pierre.

L'autre nomma Philippe Mathurin.

Un troisième désigna Jacques Briet.

D'autres encore furent passés en revue, mais pour chacun d'eux on jugea ou qu'il ne voudrait pas, ou qu'il ne pourrait pas.

Et pourquoi ne pourrait-il pas ?

Parce que le terrassement n'est payé à l'entrepreneur qu'au bout d'un certain temps, mettons trois mois, et que ces ouvriers n'ont pas le moyen d'attendre le paiement. S'ils avaient un petit capital, ils pourraient s'associer à l'entreprise, mais n'en ayant pas, il leur faut un salaire journalier.

Du reste, la plupart des ouvriers n'aiment pas s'exposer à des chances de perte, ils préférèrent un petit gain certain à un gros bénéfice incertain.

" En résumé, dit l'instituteur, il en est du travail comme du capital, on peut s'associer de deux façons différentes : ou l'on court les chances de l'entreprise, on participe aux bénéfices et aux pertes ; ou l'on ne veut courir aucune chance, mais avoir un revenu fixe et certain, alors le capital est rémunéré par l'intérêt et le travail par le salaire."

MAURICE BLOCK.

—Magasin d'éducation et de récréation.
(A continuer)

Exercices pour les élèves.

Vers à apprendre par cœur)

PETIT PIED ROSE.

Petit pied, petit pied rose
De mon bien-aimé qui dort,
Toi qui vacilles encor
Quand par terre je te pose,

Alors que tu marcheras,
Petit pied, petit pied rose
Alors que tu marcheras
Qui sait où tu passeras !

Petit pied, petit pied rose,
La vie est un dur sentier
Où du premier au dernier,
A glisser chacun s'expose :
Bravement et sans broncher,
Petit pied, petit pied rose,
Bravement et sans broncher,
Tâche d'y toujours marcher :

Petit pied, petit pied rose,
Si quelque ronce en chemin
Souille d'un rouge carmin
Ton satin de fleur éclosé,
Pense que je suis toujours,
Petit pied, petit pied rose,
Pense que je suis toujours
Prête à te porter secours.

Petit pied, petit pied rose,
Si tu sens quelque douleur,
Souviens-toi que sur mon cœur
On guérit de toute chose,
Et qu'en le fuyant jamais,
Petit pied, petit pied rose,
Et qu'en le fuyant jamais
Ce cœur, tu le briserais !

Petit pied, petit pied rose,
Bientôt tu vas nous quitter ;
Pourquoi ne dois-tu rester
Ignorant en toute chose ?
Que toujours je puisse ainsi,
Petit pied, petit pied rose,
Que toujours je puisse ainsi
Te baiser comme aujourd'hui !

JACQUES NORMAND.

—(Extrait du *Journal des Jeunes Mères et de leurs Bébés.*)

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'Instruction publique.

AVIS.

Québec, 16 février 1874.

Avis est donné par la présente que les dissidents de St. Pie dans le comté de Bagot, n'ayant pas eu d'école en opération pendant plus d'un an, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et paraissant ne pas mettre, de bonne foi, la loi scolaire à exécution, et ne prendre aucune mesure pour avoir des écoles, je recommanderai au lieutenant-gouverneur en conseil que la corporation des syndics des écoles dissidentes de la dite municipalité soit déclarée dissoute, quand trois mois se seront écoulés depuis la date du présent avis, en conformité de la seizième section de la 32e Victoria, chapitre 16.

BOURSES DE GILCHRIST, 1874.

Les candidats résidant dans la Province de Québec, qui désirent concourir pour ces bourses et subir l'examen qui doit avoir lieu le dernier lundi de juin prochain, doivent transmettre immédiatement leurs réquisitions accompagnées des pièces et certificats nécessaires au ministère de l'Instruction publique, où ils pourront avoir tous les renseignements requis.
Québec, 23 avril 1874.

MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

ÉRECTIONS, ANNEXIONS ET MODIFICATION.

Le lieutenant gouverneur a bien voulu faire les érections, annexions et modification suivantes de municipalités scolaires, savoir :

1o. Par un ordre en conseil en date du 12 mars dernier.

1o. Rénir en une seule municipalité, pour les fins scolaires les deux municipalités actuelles de Saint-Malachie, dans le comté de Dorchester, l'expérience ayant démontré qu'il est plus avantageux qu'il en soit ainsi, la dite réunion devant prendre effet à partir du premier juillet prochain.

2o. Par un ordre en conseil en date du 18 mars dernier :

Comté d'Ottawa, Village d'Aylmer—Ajouter au dit village d'Aylmer certains lots faisant actuellement partie de Hull, savoir : bornés à l'est par le chemin connu sous le nom de "Chemin des Chênes" qui traverse le lot numéro quinze des premier et deuxième rangs du canton de Hull, dans leur longueur; au nord, par le chemin macadamisé, connu sous le nom de "Turn Pike Road" jusqu'à l'ancienne limite de la municipalité du village d'Aylmer; au sud, par la rivière Ottawa.

Comté de Québec, Saint-Michel-de-Beaufort — Donner à l'avenir à cette municipalité les limites suivantes, savoir : bornée au sud de la concession Saint-Joseph par la ligne qui sépare la terre d'Antoine Marcoux de celle de James Denning en continuant cette ligne à l'est jusqu'à la terre de Louis Marcoux, et à l'ouest du terrain d'Antoine Marcoux la ligne se continue au niveau nord du chemin de la concession Saint-Joseph en ligne droite jusqu'à la paroisse de Charlesbourg.

Au sud de la concession Saint-Michel, par les terres dites du *Grand clos* possédées par Louis Marcoux, Amable Langevin, Charles Vallée, Joseph Parent, Félix Parent, Joseph Robert, père et fils, Joseph Polycarpe Binet et Fabien Parent.

À l'est de la concession Saint-Joseph par Louis Marcoux, et à l'est dans la concession Saint-Michel par Jean Marcoux, et à l'ouest dans la concession Sainte-Thérèse par Joseph Giroux représentant veuve Pierre Dubeau.

Au-dessus de Sainte-Thérèse, les voisins à l'est de la ligne de Joseph Giroux, si cette ligne était prolongée jusqu'à Laval, sont inconnus.

Au nord par les paroisses de Laval et du lac Beauport et à l'ouest par la paroisse de Charlesbourg pour toutes les concessions ci-dessus.

Le terrain ci-dessus décrit fera à l'avenir partie de la municipalité de Beauport.

3o. Par un ordre en conseil en date du 24 mars dernier.

1o. Eriger en municipalité scolaire, sous le nom du "Sault-au-Mouton" dans le comté de Saguenay, le territoire suivant, savoir : s'étendant à l'ouest du Moulin le long du chemin public jusqu'à la propriété de Ignace Tremblay inclusivement, à l'est, jusqu'à la résidence de François Desbiens, aussi le long du chemin public.

2o. Eriger en municipalité scolaire sous le nom de "Sainte-Pudentienne" dans le comté de Shelburne, la nouvelle paroisse de ce nom, telle qu'elle est érigée pour les fins religieuses et les autres fins civiles.

3o. Annexer à la municipalité de Lambton (Saint-Vital,) dans le comté de Beauce, le canton de Price, dans le même comté, pour les fins scolaires, suivant qu'il l'est pour les fins religieuses et autres fins civiles.

4o. Annexer à la municipalité scolaire de Kingsey, dans le comté de Drummond, les lots numéros vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit du quatrième rang du canton de Simpson, les lots vingt-cinq et vingt-six du troisième et du deuxième rangs du même canton.

NOMINATIONS.

COMMISSAIRES ET SYNDICS D'ÉCOLES.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, faire les nominations suivantes de commissaires et de syndics d'écoles :

COMMISSAIRES.

1o. Par ordre en conseil en date du 12 mars dernier :

Comté de Montmagny, Ile-aux-Grues—M. Louis Painchaud en remplacement de M. Ferdinand Japierro.

2o. Par un ordre en conseil en date du 21 mars dernier.

Comté de Beauce, Saint-François—M. Joseph Lachance en remplacement de M. Joseph Poulin.

Comté de Bagot, Sainse-Rosalie—M. Joseph L'Heureux, en remplacement de M. Mérieu Ménard.

Comté de Saguenay, Sault-au-Mouton—MM. John Edmond

Barry, Pierre Gagnon, Théophile Soucy, Alexandre Rouleau et Charles Bouchier.

Comté de Shelburne, Sainte-Pudentienne—MM. Jérôme Bachant, Félix Lassier, père, Louis Foirand, Charles Bernier et Isaac Guilmette.

3o. Par un ordre en conseil en date du 15 avril dernier :

Comté de Gaspé, Anse-à-Valeau—MM. Thomas Savoy, Fabien Côté et François Desjardins, en remplacement de Rev. F. H. Bossé et de MM. Téléphore Joncas et Thomas Elément.

SYNDICS D'ÉCOLES.

Par un ordre en conseil en date du 23 mars dernier :

Comté de Bonaventure, Saint-Bonaventure-de-Hamilton—MM. James Day, Junr., John Smith et Benjamin Smith.

DIPLOMES ACCORDÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU DE STANSTEAD.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) MM. Henry H. Andrews, James Gardner, Wm. G. Gardner, George B. Jinsler, Almon H. Noyes, Francis G. Gale, et Mlles Laura Keitt, Jennie Morgan, Abbie L. Ball et Emma J. Baldwin.

C. A. RICHARDSON,
Secrétaire.

21 novembre, 1873.

BUREAU DE STANSTEAD.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) MM. W. F. Giddings, J. E. Wright, James Nish, Charles W. Cate et Mlles. Etta L. Merrill et Sarah P. Wilcox.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (A) Mlle. Ella Vaughan.

C. A. RICHARDSON,
Secrétaire.

2 février, 1874.

BUREAU DE GASPÉ.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F & A) Mlle. Carmélia Rooney. C'est par erreur que, dans notre avant-dernier numéro, un diplôme de seconde classe seulement avait été attribué à Mlle. Rooney.

BUREAU PROTESTANT DE MONTRÉAL.

ÉCOLE MODÈLE, 1ère classe (A) M. Joseph Kingland.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) M. Ths. George Stratton.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (A) Mlles. Catherine Cooke, Mary-Ann Robinson, Jane-Ellen Smith et M. James Remington.

4 novembre, 1873.

ÉCOLE MODÈLE, 2de classe (A) M. Wm. U. Taylor.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) Mlles. Kate F. Campbell, Maria J. Cochran, Janet McDougall, Catherine M. Martin et M. Wm. U. Taylor.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (A) Mlles. Nancy Campbell et Rose-Maria Rooney.

J. A. GIBSON,
Secrétaire.

3 février, 1874.

Institutrice disponible.

Mlle. Elise Larière, dirigeant actuellement l'institution de Saint Patrick's Hill de Tingwick, nous prie d'annoncer qu'elle est prête à prendre de l'engagement comme institutrice pour la prochaine année scolaire. Bien qu'elle enseigne le français avec plus d'avantage, elle est aussi autorisée à enseigner la langue anglaise; son diplôme est de première classe pour école modèle; il y a plusieurs années qu'elle enseigne.

S'adresser en tout temps par lettre affranchie, à elle-même à Tingwick P. Q.

Instituteurs demandés.

Les commissaires d'écoles du Cap d'Espoir, Gaspé, demandent, pour le 1er juillet prochain, trois instituteurs porteurs du diplôme pour école élémentaire de première classe et capables d'enseigner le français et l'anglais. Un traitement libéral sera donné. S'adresser au

REV. FRANCIS McDOXELL, Président
ou à
PHILIP AUGES, Secrétaire.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, MAI, 1874.

Nouvelle méthode pour apprendre les langues.

Nous avons assisté, le 30 avril dernier, à l'école normale Laval, à une séance, présidée par M. le ministre de l'instruction publique, où M. Leroy a fait l'exposé et une application partielle de sa nouvelle méthode pour apprendre les langues. La méthode de M. Leroy n'est pas une simple théorie elle est le résultat pratique d'un travail constant, d'une expérience de tous les jours. C'est l'étude par le raisonnement, mais le raisonnement mis, au moyen de tableaux, à la portée de l'intelligence des enfants.

Trois choses nous ont frappé, surtout, dans cette manière d'enseigner ;

1o. Economie de temps. Elle est incontestable. On peut apprendre parfaitement dans six mois ce que les anciennes méthodes ne parviennent à inculquer que très imparfaitement dans un an.

2o. Suppression d'une grande partie du travail de la mémoire au profit de celui de l'intelligence. Il est bon d'exercer la mémoire ; mais généralement on force cette faculté au détriment des autres. Il vaut mieux pouvoir expliquer avec intelligence cent lignes du premier livre de l'Énéide que d'en réciter, comme un perroquet, les sept cent soixante vers sans les comprendre ni les goûter. On retient toujours beaucoup mieux d'ailleurs une chose comprise qu'une chose simplement apprise. Et dans les classes, on apprend généralement beaucoup plus qu'on ne comprend.

3o. Association du travail de l'élève avec celui du maître. Ce point n'est pas le moins important. Avec cette nouvelle méthode, l'élève cesse d'être purement passif. Il n'est plus seulement auditeur en classe, il est acteur, partie intéressée. Ordinairement, tout le travail se fait à l'étude ; la classe n'est qu'une sorte d'inspection. L'élève vient y faire corriger son devoir et recevoir la tâche de l'étude suivante. Avec le système de M. Leroy, l'étude se fait en classe même, à haute voix, par le maître, par tout le monde ; cela tient autant de l'assemblée délibérante que de la classe : et c'est là le grand secret pour captiver l'élève et le faire progresser rapidement.

Ajoutons que les heures de travail sont considérablement diminuées. Il faut bien le dire, on exige d'un enfant dont la force est déjà sérieusement mise à contribution par sa croissance, un travail qu'un homme fait, ne peut pas même supporter. Dans un collège, les élèves ont à travailler de la tête pendant dix ou onze heures chaque jour. Aussi, ceux qui n'ont pas une constitution de fer, pour nous servir d'une expression familière, sortent de là épuisés, portant en eux le germe de toutes les maladies qui viennent les assaillir dès qu'ils ont dépassé la trentaine.

Un enfant, comme le dit M. Leroy, ne doit pas, ne peut pas travailler plus de six heures par jour. Le travail qu'il fait au-delà de ce temps, non seulement ne lui profite pas, mais le dégoûte, et annule les bons effets déjà produits. La question hygiénique à elle seule d'ailleurs devrait suffire pour donner raison au nouveau système.

En somme, nous avons entendu M. Leroy avec infiniment de plaisir. Ce qu'il affirme, il le réalise ; non pas eu un tour de baguette comme les charlatans, mais à l'aide de principes raisonnés, solides obtenus par le travail d'un esprit chercheur et bien équilibré. Dans un siècle où les personnes instruites recherchent de préférence, les carrières dans les quelles on gagne beaucoup de gloire ou beaucoup d'argent, il est consolant de voir un homme

encore apparemment tout jeune, faire le sacrifice de légitimes ambitions et consacrer ses travaux, sa vie, à une tâche toute de dévouement et d'humilité. A ce seul titre, M. Leroy mériterait l'encouragement ; mais il n'est pas nécessaire pour lui d'exploiter la sympathie, car nous croyons que son œuvre porte en elle-même de quoi le recommander suffisamment auprès des véritables amis de l'éducation, de ceux qui croient que c'est par la jeunesse qu'on transforme un pays.

Nous espérons que les maisons d'éducation considéreront sérieusement le système de M. Leroy, et tâcheront d'en adopter au moins les principales réformes. Nous verrions même avec plaisir le gouvernement accorder une prime soit à M. Leroy, soit à tout autre personne qui se chargerait de faire en grand l'expérimentation d'un système aussi recommandable.

Bulletin bibliographique.

Nous accusons, avec reconnaissance, réception des ouvrages suivants :

COMPTES PUBLICS DU CANADA pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

MÉMOIRE SUR LES BIENS DES JÉSUITES EN CANADA, par un Jésuite ; IV-158 p. in-12, Montréal, C.-O. Beauchemin et Valois, 1874.

UNIVERSITÉ LAVAL. *Soixième centenaire de St. Thomas d'Aquin à Saint-Hyacinthe et à Québec.* 84 p. in-12 ; Québec, Augustin Côté et cie., 1874.

L'ÉNERGIE DE LA VÉGÉTATION, ou application de la théorie mécanique de la chaleur à la physiologie des plantes, par M. Edouard Morren. 32 pages in-12, Bruxelles, 1873.

L'UNION DES PARTIS POLITIQUES DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, par Oscar Dunn, rédacteur de "l'Opinion Publique" ; 30 pages in-12, Montréal, G.-E. Desbarats, 1874. Ce pamphlet est la reproduction d'une série d'articles remarquables que M. Dunn avait déjà publiés dans l'Opinion Publique.

Revue mensuelle.

L'hiver semble avoir établi au milieu de nous son domicile permanent. Jusque dans les premiers jours de mai la neige, qui nous avait menagés au commencement de la saison, a continué de tomber avec une abondance désespérante. L'hiver est très-beau, la neige est fort agréable à contempler ; mais il faut que chaque chose ait son temps. Il vient une époque où les froids doivent disparaître, de même que, dans une réunion, il arrive une certaine heure où les invités, même les plus aimables et les mieux aimés, sont tenus de se retirer, sous peine de fatiguer et de déplaire. Si nous ajoutons maintenant que le lundi quatre mai, les voitures circulaient encore sur le pont de glace en face de la ville, on en viendra facilement à la conclusion que, par une convulsion inexplicable de la nature, notre pays doit avoir reculé de plusieurs degrés vers les régions boréales.

Voilà bien, cependant, l'unique cause qui puisse nous autoriser à faire entendre quelques plaintes. A part la température, l'état du pays semble ne rien laisser à désirer. C'est beaucoup plus que ne peuvent dire beaucoup de climats moins rigoureux.

La grande question financière qui agitait nos voisins depuis quelques temps, vient d'être tranchée d'une manière assez expéditive par le veto du président. Cette décision du premier magistrat de la république américaine a toute l'importance d'un coup d'état. Quelques récriminations, se sont fait entendre, mais la majorité du commerce, et la presse surtout, sont en faveur de cette politique. Voici d'ailleurs un passage du premier message annuel de M. Grant (1869) qui explique sa conduite d'aujourd'hui : il le cite lui-même dans son message actuel. " Au nombre des maux produits par la rébellion et dont il n'a pas encore été parlé, est celui de l'émission d'un papier-monnaie non rachatable. A ce mal vous donnerez, je l'espère, une attention toute particulière. C'est un devoir, et un devoir des plus impérieux pour un gouvernement, d'assurer aux citoyens un instrument d'échange d'une valeur fixe, invariable. Cela implique le retour à une base monétaire pour laquelle il n'y a pas d'équivalent possible. Il faut commencer dès maintenant et y parvenir dans le délai le plus court possible, en tenant compte des intérêts légitimes de la classe des débiteurs. Une reprise immédiate, si elle était possible, ne serait pas désirable. Elle obligerait la classe des débiteurs à payer, en outre du prix des

contrats passés, la prime sur l'or, et aurait pour conséquence, la banqueroute et la ruine de milliers de personnes. Cependant les fluctuations dans la valeur en papier, de la valeur qui est le type de toutes les valeurs,—l'or,—sont préjudiciables aux intérêts du commerce. Elles font de l'homme d'affaires un agioteur malgré lui, car, dans toutes les ventes à terme, les deux parties spéculent sur ce que pourra être la valeur du papier à payer et à recevoir. Je vous recommande donc énergiquement telle législation qui pourra assurer un retour graduel aux paiements en espèces et mettre un terme immédiat aux variations dans la valeur du papier-monnaie." Ainsi, non seulement le président s'est rendu aux désirs de la grande majorité, mais il est conséquent avec ses paroles d'autrefois, paroles qui avaient d'ailleurs, plusieurs fois depuis, été appuyées et sanctionnées par le congrès. Aujourd'hui, l'agitation est calmée, et le sénat lui-même, qui aurait pu par un vote des deux tiers, renverser le *velo*, a compris qu'il valait mieux en prendre son parti : le vote a eu le même résultat que la première fois, c'est-à-dire, trente-et-un contre trente-cinq, neuf de moins qu'il ne fallait pour former les deux tiers.

En Europe, trois pays continuent à être agités par des causes diverses ; la France, par le travail de sa régénération, l'Allemagne par le contrecoup que lui fait maintenant éprouver l'excès même des avantages qu'elle a remportés, et l'Espagne par l'ambition des prétendants qui ruinent ses terres en se disputant sa main. Mais de tous ces pays, aucun ne nous touche de près comme la France dont nous suivons chaque mouvement avec le plus grand intérêt, avec la plus vive anxiété. On vient encore de remettre le septennat en doute, et c'est M. Dahirel qui a, par une motion fort intempestive réveillé tous les désirs, recommencé toutes les agitations. Il n'est pas douteux que, à l'heure qu'il est, les légitimistes sont persuadés que le drapeau blanc seul peut sauver la France. D'un autre côté les bonapartistes ne voient de salut que dans la régence de l'impératrice Eugénie ou le règne du prince impérial sous le nom de Napoléon IV. Les républicains croient fermement que tout serait perdu en dehors de leur forme de gouvernement. Il y a enfin les radicaux à tous crins qui considèrent tous ces gouvernements comme des enfantillages, et qui ne seront véritablement heureux que le jour où Rochefort sera président d'une république maçonnée par eux, avec Gambetta pour vice-président. Tout ce monde commençait à être un peu tranquille quand M. Dahirel est venu imprudemment refaire une nouvelle agitation aussi compromettante pour la réalisation de son but, que pour la tranquillité actuelle du pays. "Et voilà, dit la *Revue des deux Mondes*, l'œuvre de patriotisme que les partis accomplissent ! Ils commencent par diffamer le pays pour mieux le sauver ; ils ne se font faute de représenter sous les plus sombres couleurs les misères, même, si l'on veut, les faiblesses de ce grand et généreux patient, au risque de laisser croire à une décadence presque irrémédiable.

Eh ! sans doute, les événements ont fait à la France une condition dure ; ils l'ont placée entre tous les périls, sous le poids d'un fardeau accablant, en présence des insurrections, d'une occupation étrangère, d'une effrayante indemnité de guerre à payer et d'un gouvernement à reconstituer. Rien n'a manqué, la France a épuisé toutes les épreuves, et ce serait aujourd'hui une bien étrange méprise de se figurer que, parce que la convalescence n'est pas complète, parce qu'il reste encore des traces de ces terribles crises, parce que les forces du malade ne sont pas entièrement revenues, le pays a besoin de tous ces médecins qui accourent avec leurs offres de guérison miraculeuse. Ce qui a été accompli jusqu'ici, la France l'a fait en vérité par elle-même, par l'énergie de sa constitution intime, par la bonne volonté de vivre, en dehors de tous ces partis turbulents, frivoles, aveugles, arrogants,—et remarquez bien ceci : toutes les fois que ces partis ont voulu intervenir, ils n'ont réussi qu'à interrompre, à compromettre l'œuvre réparatrice en offrant le spectacle de leurs prétentions et de leur impuissance. Dans cette laborieuse histoire de trois années, c'est toujours le pays qui est calme, patient, non sans anxiété quelquefois, mais acquis d'avance à toutes les solutions raisonnables qui ne l'entraînent pas dans des aventures, prompt à se remettre au travail dès qu'on lui laisse un peu de paix ; ce sont les partis qui s'agitent dans un intérêt de domination, qui cherchent dans les crises publiques une occasion de triomphe, et s'ils redoublent d'impatience aujourd'hui, s'ils semblent disposés à livrer une dernière bataille au risque de tout ébranler, c'est précisément parce qu'ils sentent que la France leur échappe, parce qu'ils commencent à s'apercevoir qu'ils ne peuvent plus même compter sur un gouvernement dont ils ont espéré se servir."

En Allemagne, le reichstag vient d'être clos par l'empereur Guillaume en personne. Le gouvernement de M. de Bismark n'a pas été défait ; mais, au fond, tout ne semble pas rose pour l'illustre chancelier. Quoiqu'il ne veuille pas trop le faire paraître, l'énergique protestation de l'Alsace-Lorraine et l'opposition sérieuse faite à sa loi sur l'armée, ont porté un rude coup à son influence, et il n'est pas douteux que, à un certain moment, il a du sentir que les rayons de son étoile pâlissaient quelque peu.

Pendant ce temps, le nouveau parlement anglais siège en paix au

milieu du contentement général que viennent de produire les résultats de la campagne contre les Achantis. Un petit nuage, cependant, a paru sur cet horizon aux teintes rosées : L'Éole qui a failli produire une tempête est un M. Smollet qui, jusqu'à présent n'avait pas fait beaucoup parler de lui. Il a proposé, à la chambre des communes, un vote de censure contre M. Gladstone pour avoir dissous le parlement en février avec l'arrière pensée de conserver indéfiniment le pouvoir. M. Gladstone tourna d'abord la motion en ridicule et elle fut rejetée à l'unanimité. Comme cependant, au cours du débat, M. Smollet avait usé d'un langage peu mesuré, et qu'il s'était même servi à l'égard de l'ancien ministre, de l'expression de *trickster* (intrigant, trompeur), M. Gladstone, en relevant ces expressions malsonnantes, s'est emporté et a fait contre M. Smollet une sortie d'une vivacité extraordinaire, en sommant ce dernier de se rétracter. M. Smollet, comme un élève surpris par son professeur, ne put dire mot ; et, à la fin de son discours, M. Gladstone sortit de la chambre où régnait la plus grande émotion. Nous ne pourrions connaître que plus tard la portée de cet incident ; mais il est facile de prophétiser pour le moment, à l'endroit de M. Smollet, qu'il ne recommencera pas de sitôt.

Il y a longtemps que nous n'avons eu à nous occuper de la Russie ; mais il paraît que la vie tranquille qu'elle mène commence à l'ennuyer. Elle veut faire parler d'elle. Malheureusement, sa première tentative n'est pas bien choisie ; c'est encore cette pauvre Pologne qui en est la victime. On sait que la Russie, non contente d'imposer ses lois à la Pologne, veut encore lui imposer sa religion. Elle veut que dans toutes les églises, les cérémonies du culte soient faites suivant le rite russe. Les prêtres polonais se refusent justement à ce qu'ils considèrent comme une violence faite à leur conscience, à leurs convictions. Vingt-cinq d'entre eux, considérés pour cela comme rebelles, ont été mis en prison. De son côté, le peuple refuse de fréquenter les églises où l'on introduit un rite qui n'est pas le sien : l'autorité russe prétend l'y forcer ; il y a déjà eu plusieurs conflits entre les soldats et la foule ; cette dernière a nécessairement souffert beaucoup, puisque les soldats l'ont chargée et ont tiré sur elle sans aucune merci. Un grand nombre de personnes ont été tuées ou mises en prison. En outre, de fortes amendes et des peines corporelles ont été imposées. Les hommes ont reçu, chacun, cinquante coups de fouet, les femmes vingt-cinq, et les enfants, dix coups, sans tenir compte de l'âge ni du sexe. Quelques femmes, plus compromises que les autres ont reçu jusqu'à cent cinquante coups. Quand on sait ce qu'est le fouet ou *knout* dont se servent les Russes, on est effrayé à l'audition de semblables atrocités. Un peu de civilisation à main armée dans ces endroits ferait probablement plus de profit que chez les Achantis. Malheureusement, on aurait là à combattre autre chose que des flèches et des lances ; et cette considération contribue, sans doute, pour beaucoup à calmer un zèle si facile à enflammer.

Un autre acte d'autocratie, de tyrannie, pour appeler les choses par leur nom, vient de s'accomplir en Égypte, où le khédivé a pris militairement possession du canal de Suez, avant que M. de Lesseps en soit venu à une décision sur l'arrêt qu'a rendu la commission chargée d'examiner les griefs dont il se plaignait. Nous ne voudrions pas toutefois, qualifier cette conduite avant d'avoir eu sur l'affaire, des détails qui nous manquent pour le moment.

Il nous est impossible de clore cette revue sans mentionner la série de malheurs qui viennent de fondre sur la compagnie transatlantique française, dont les vaisseaux voyagent entre le Havre et New-York. Au mois de novembre dernier c'était la *Ville du Havre* qui sombrait avec la moitié de ses passagers ; depuis deux mois, coup sur coup, c'est l'*Europe* et l'*Amérique* qui disparaissent à leur tour, sans perte de vies heureusement. La presse,—une certaine presse du moins,—toujours trop hâtée dans ses jugements, s'est empressée de jeter le blâme sur les équipages français et jusque sur le personnel de l'administration. Nous espérons que les gens sensés traiteront comme ils le méritent ces commentaires malveillants qui ne peuvent être suscités que par une haine, mal déguisée du reste, de tout ce qui est français. La réputation des marins français, sous le rapport du courage surtout, n'est pas à faire ; et les insinuations malicieuses que l'on fait à cet endroit retombent naturellement sur la tête de leurs auteurs. Lorsque les steamers de la compagnie Allan ont commencé leur ligne régulière entre Québec et Liverpool, qui ne se rappelle la série des malheurs qui les ont assaillis ? Pendant quelques années, c'était régulièrement deux sinistres par saison. Est-ce que nous avons jamais songé à mettre la faute sur le compte de la compagnie ou de ses employés ? Et que serait-il advenu de notre jugement prématuré, aujourd'hui que cette ligne, plus florissante, plus sûre que jamais, vient affirmer par ses succès mêmes, que la faute n'était pas à elle, et que, si Dieu avait jugé à propos de l'éprouver pendant un certain temps, elle a du moins triomphé à la fin par son courage et sa persistance inébranlable. Mais hélas ! tant qu'il y aura des malheureux, il y aura des misérables ou des gamins pour leur lancer une pierre. Au reste, les roquets sont faits pour aboyer.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'HISTOIRE.

La *Mosaïque*, dans une page d'histoire fort piquante, raconte comment Bernadotte de général français républicain devint roi de Suède :

« Il est peu de généraux que Napoléon ait jugés plus sévèrement que Bernadotte dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*. On sait que nommé gouverneur des villes hanséatiques, avec ordre d'opérer contre la Suède, le futur roi avait suspendu les hostilités, en apprenant que Gustave IV, qui seul était l'ennemi de la France, venait d'être précipité du trône par une révolution; cette conduite loyale, qui lui concilia la sympathie et l'estime des Suédois, excita le mécontentement de l'empereur, dont elle entravait les projets. En 1810, Bernadotte, malgré de nouveaux succès, était dans une disgrâce complète. Il alléguait, du reste, une grande indépendance d'opinion et se montrait sincèrement attaché aux idées républicaines. Le vif se fit bientôt autour de lui ; seul, Garat, l'ancien ministre, lui resta courageusement fidèle, n'hésitant pas à sacrifier les faveurs de l'empire aux devoirs de l'amitié. Bernadotte et Garat étaient donc, par le fait de leur intimité, les chefs involontaires d'une opposition modérée, que Napoléon supportait avec peine. Son ancien rival lui portait surtout ombrage ; il lui refusait tout commandement et n'attendait peut-être que le moment de prendre contre lui des mesures plus énergiques.

Telle était la situation, lorsque Garat voit un matin entrer chez lui un étranger qui lui dit : « Je suis un Suédois ; je viens, au nom de la noblesse de mon pays, vous prier de nous désigner un de vos compatriotes que nous puissions choisir pour roi. »

La surprise de l'ami de Bernadotte se devine ; il reste quelques instants interdit, ne sachant que répondre; enfin, il repousse une aussi lourde responsabilité. Le Suédois insiste, presse vivement Garat, qui consent à donner son avis. « Je ne connais que Bernadotte qui soit digne de vos suffrages. — Nous y avions déjà pensé. — Cependant ajoute Garat, l'affaire est trop grave pour recevoir une solution si prompte. Réfléchissons donc chacun de notre côté, revenez demain matin ; nous verrons si notre décision est la même. »

Le lendemain, ces deux hommes d'Etat que le hasard venait de rapprocher, et qui disposaient ensemble, sans se connaître, de la couronne de Suède, tombèrent d'accord comme la veille, et fixèrent leur choix sur Bernadotte.

« C'est fort bien, dit Garat ; nous décidons à notre gré et selon notre bon plaisir de l'avenir du vainqueur de Lubeck ; mais peut-être serait-il utile d'avoir son avis. Allons immédiatement le trouver ; vous lui expliquerez ce que la noblesse suédoise attend de lui. »

Nos deux conspirateurs (ne peut-on les appeler ainsi ?) se mettent aussitôt en route, ils arrivent rue Thianville. Il était huit heures du matin ; Bernadotte n'était pas encore levé. Le domestique refuse d'abord de laisser entrer les visiteurs ; puis, sur leurs instances répétées, il consent à prévenir son maître, qui donna l'ordre d'introduire son ami et le délégué de l'aristocratie suédoise.

« Veux-tu être roi ? » lui dit à bout portant Garat.

Bernadotte était encore endormi, il se frotte les yeux, se demandant s'il est le jouet d'un rêve. « Que veux-tu dire ? demanda-t-il enfin.

L'étranger prend la parole et met Bernadotte au courant. Celui-ci se défend d'abord, puis consulte Napoléon, qui lui accorde l'autorisation d'accepter.

Aussitôt les négociations commencèrent ; Bernadotte, muni des papiers qui lui donnaient les pouvoirs nécessaires, quitta la France et fut élu, 20 août 1810, prince royal de Suède, adopté par le roi Charles XIII.

Le nouveau roi conserva toujours une amitié sincère pour Garat. Au commencement de 1832, il lui écrivait : « Mon cher sénateur, » etc. La lettre était signée. Bernadotte, ancien ministre de la guerre.

BULLETIN DES SCIENCES.

Le Tunnel sous-marin, entre la France et l'Angleterre.—La commission d'enquête sur le projet de chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre s'est réunie, à Arras, sous la présidence de M. Martel, vice-président de la Chambre. Elle a tout d'abord examiné les déclarations consignées sur les registres de l'enquête, puis elle a entendu les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines.

Après avoir recueilli, de la part d'un grand nombre de personnes, les renseignements qu'on pouvait lui fournir, la commission s'est ajournée au dimanche 14 décembre pour continuer

sa délibération et émettre ensuite son avis motivé sur le projet en question. Voici une analyse succincte de ce projet :

Les demandeurs de la concession n'entendent pas s'obliger à exécuter de suite les travaux définitifs. Il ne s'agirait actuellement que de travaux préliminaires, consistant en un puits de plus de cent mètres de profondeur à creuser sur chacun des deux rivages et une galerie de 1,000 mètres de longueur, ouverte au bas de chaque puits et dirigée perpendiculairement à l'axe du détroit. La dépense de ces travaux est estimée à la somme de 800,000 fr. S'ils réussissent, la société qui devrait exécuter ce tunnel se constituerait financièrement.

Le chemin de fer sous-marin serait établi à double voie. En France, il aurait son origine à Frethum, sur la ligne du chemin de fer du Nord, et il se dirigerait vers le rivage aux environs de Calais.

Traversant la mer, il atteindrait la côte anglaise à l'est de Douvres, où il se raccorderait par une rampe avec les chemins de fer South Eastern et Château-Londres. La longueur totale du chemin sous-marin serait de 40 kilomètres et demi, avec les portes calculées suffisantes pour l'écoulement des eaux d'infiltration.

Le tunnel serait creusé dans la craie qui forme, dit-on, un massif compacte sous le détroit. Selon les sondages opérés, la profondeur de la mer étant de 54 mètres, il en résulte que si la clef de voûte est placée à 100 mètres de profondeur, il y aura pour résister à la pression de la mer, un plafond ou massif d'environ 46 mètres.

On pratiquerait d'abord une galerie de reconnaissance de 2 m. 10 de diamètre sous le détroit ; cette galerie coûterait 20 millions de francs, elle exigerait deux années de travail. Après son achèvement, il y aurait à élargir les 2 m. 10 de diamètre, pour les convertir en un souterrain à grande section.

Les ingénieurs qui se sont occupés du projet estiment que la dépense nécessitée pour l'achèvement complet de toute l'entreprise s'éleverait environ à 250 millions. Cette dépense serait réduite par l'emploi des machines nouvellement inventées, notamment la machine Branson, du nom de son inventeur.

On sait que le tunnel du Mont-Cenis a 13 kilomètres de longueur, celui de Saint-Gothard en aura 15. Eh bien ! le tunnel sous-marin en comptera 40 ! C'est, on le voit, le projet le plus gigantesque qui ait été conçu. Sa réalisation paraît fort probable.

Combustion spontanée.—On écrit de Saint-Ours à la *Gazette de Sorel* :

« Permettez-moi dans un but d'intérêt général, de porter à votre connaissance et à celle de vos lecteurs, le danger qu'offre l'emploi de l'huile de lin dans les peintures de maisons et autres. Je parle avec connaissance de cause, en ayant été moi-même la victime par l'incendie de ma maison à la fin de l'hiver dernier. Jeudi matin seulement, j'ai pu me rendre compte de la manière dont le feu s'était déclaré dans cette maison, que je venais de faire bâtir à tant de frais.

Voici comment. Le gardien de la maison qui remplace celle que le feu a détruite, s'aperçut en entrant, le matin, que le feu était pris, car il y avait beaucoup de fumée dans la maison. Au moyen de quelques seaux d'eau, il réussit à étouffer ce commencement d'incendie. La cause du feu était inexplicable jusqu'à un certain point, et je ne m'en serais jamais douté. En examinant ce qui s'était passé la veille, j'en trouvai l'explication.

Vers 6 heures du soir le peintre avait déposé dans un porte-manteau de vieux linges en toile et coton avec lesquels étaient enveloppés ses pinceaux, dans le but de les empêcher de sécher; ces linges étaient tout imprégnés d'huile de lin, vu qu'ils servaient à essuyer les peintures. Dans le cours de la nuit les linges avaient pris en feu et le gardien était arrivé à temps, car une demi-heure de retard eût causé la destruction de cette nouvelle maison.

Pour m'assurer si l'huile de lin pouvait mettre le feu à de vieux linges ainsi disposés, j'en fis séparément imbiber d'huile un paquet, et un autre de peinture délayée avec la même huile: eh ! bien, tous deux prirent en feu dans l'espace de trois heures. Avis aux peintres et à ceux qui les emploient.

Je suis heureux de livrer à la publicité le résultat de cette expérience, en tenant compte du danger de l'emploi de l'huile de lin, on pourra peut-être prévenir de funestes malheurs.

Le phénomène dont parle ici le correspondant de la *Gazette de Sorel* est connu depuis longtemps. Seulement, on n'en tient pas assez compte, et il arrive, de cette manière un grand nombre d'accidents que l'on aurait pu prévenir, avec un peu de précaution.

BULLETIN DE L'AGRICULTURE.

Transplantation des frênes et des chênes.—On sait que tous ou presque tous les arbres à racines grosses, dures, d'une nature sèche, peu ramifiées, sont d'une reprise très-difficile lorsqu'on en fait la transplantation. Au nombre des plus ingrats, sous ce rapport, on peut placer les frênes, surtout si les arbres sont forts, car alors les racines étant très longues, on est obligé d'en couper une partie qui reste dans le sol, et c'est précisément celle où se trouve le peu de chevelu que possèdent ces racines. Aussi est-il rare que la plantation réussisse bien. Il est pourtant un moyen d'obtenir un bon résultat : c'est d'arracher les arbres lorsqu'ils commencent à entrer en végétation et de les planter de suite, ou bien vers la fin de l'été, en ayant soin alors d'effeuiller un peu les arbres et de supprimer les parties tout à fait herbacées. Si l'on se trouvait dans des conditions qui permettent de soigner l'opération et d'arroser après avoir planté, on pourrait même, avec avantage, planter pendant l'été, lorsque les arbres sont en pleine végétation et qu'ils sont couverts de feuilles.

Les chênes, lorsqu'ils sont forts, sont également d'une reprise très-difficile ; mais si l'on procède ainsi qu'on vient de le dire, on peut être à peu près certain du résultat. On a vu une avenue de 3 milles de longueur, plantée avec des chênes pyramidaux (*Quercus robur fastigiata*) âgés de douze ans, plantés ainsi qu'il vient d'être dit : tous ont réussi.—*L'Agronome.*

Les indications qui précèdent sont bonnes. Toutefois, entre les deux époques de transplantation, elle peut être faite pour la fin de l'été et le commencement de l'automne. Les arbres, alors, avant l'hiver et même pendant toute cette saison, travaillent par leurs racines, se garnissent de nombreuses radicelles ; ce qui leur permet de résister avec succès aux sécheresses et aux hâles du printemps qui, trop souvent, entraînent leur perte, lorsqu'ils sont plantés tardivement dans cette saison.—*Gazette des Campagnes.*

BULLETIN DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

Canal de Suez.—Les recettes de la Compagnie du canal de Suez durant le mois d'octobre se sont élevées à 1,910,000 francs, contre 1,564,783 en 1872, et 1,023,867 en 1871. Les recettes pour les dix premiers mois de l'année ont été de 19,646,260 francs en 1873, 13,198,206 en 1872, et 7,125,235 en 1871.

Ces chiffres suffisent à prouver que la route du canal de Suez devient la favorite et que le commerce en apprécie mieux de jour en jour l'importance.

ANNONCES.

LIVRES D'ECOLE

PUBLIÉS PAR LES

Frères des Ecoles Chrétiennes

DANS LA

PUISSANCE DU CANADA.

TRAITÉS D'ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE, de MENSURATION et de COMPTABILITÉ, 1 vol. in-12, de 468 pages.

INTRODUCTION AU TRAITÉ D'ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE, 1 vol. in-12, 216 pages.

CLÉ ou SOLUTIONS des Exercices et Problèmes des deux ouvrages ci-dessus, suivies d'un Recueil d'Exercices pratiques et bien gradués pour Calcul Mental à l'usage des Professeurs.

Ces ouvrages sont publiés dans les deux langues française et anglaise.

HISTOIRE SAINTE, 1 vol. in-12, de 144 pages.

HISTOIRE DU CANADA et des autres Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, 1 vol. in-12, de 176 pages.

HISTOIRE ANCIENNE, HISTOIRE DU MOYEN-ÂGE et HISTOIRE MODERNE, 1 vol. in-12, de 392 pages.

COURS D'HISTOIRE, ou les trois ouvrages ci-dessus réunis, formant 1 vol. in-12, de 710 pages.

CATÉCHISME DE L'HISTOIRE SAINTE, 1 vol. in-12, de 86 pages.

CATÉCHISME DE L'HISTOIRE DU CANADA, etc., 1 vol. in-12 de 114 pag.

Les deux CATÉCHISMES ci-dessus réunis, 1 vol. in-12, de 192 pages.

Une partie du Cours complet d'Histoire est publiée en anglais, et l'autre le sera très-prochainement.

Tous les ouvrages ci-dessus ont reçu l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique pour la Province de Québec. On peut se les procurer à des prix très-modérés, chez les auteurs, rue Glacis, 2, ou chez la plupart des libraires.

Québec, le 21 Janvier 1874.

DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE

DE TOUTES LES FAMILLES CANADIENNES

PAR

M. L'ABBÉ C. TANGUAY

Avec un Fac-Simile de la Première carte inédite de la Nouvelle-France en 1611.

Les personnes qui ont souscrit au Dictionnaire Généalogique et qui voudraient recevoir ce volume par la poste sont priées de nous envoyer le montant de leur souscription qui est de \$2.50 en y ajoutant 40 centins pour les frais de poste. Celles qui ont souscrit chez les Messieurs suivants pourront se le procurer en s'adressant après le 15 Mai courant à

J. A. LANGLAIS, Libraire, Rue St. Joseph, St. Roch de Québec.

J. N. BUREAU, Trois-Rivières.

E. L. DESPRÉS, Maître de Poste, St. Hyacinthe.

JAMES W. MILLER, Maître de Poste, de Ste. Lucie de Rimouski.

A. GAGNÉ, Maître de Poste de Kamouraska.

R. OUELLET, " " L'Islet.

F. H. GLASSON, " " L'Anse à Gilles.

E. LEMUEUX, Ottawa.

F. X. VALADE, Longueuil.

L. O. ROUSSEAU, Château-Richer.

Les personnes qui ont souscrit chez MM. DUREAU & ASSÉLIS, pourront s'adresser à M. L. M. CHÉZARIE, Libraire, Québec.

En vente chez l'Éditeur

EUSÈBE SÉNÉCAL,
10 Rue St. Vincent, Montréal.

LE CALCUL MENTAL

DE

M. F. E. JUNEAU

EST EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

LE JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

—DE LA—

PROVINCE DE QUÉBEC.

LE JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE est publié sous la direction du ministre de l'Instruction publique et paraît le 15 de chaque MOIS.

Conditions d'abonnement.....\$1.00 PAR AN.

Pour les instituteurs.....0.50 " "

TARIF DES ANNONCES.

1re insertion, par ligne.....\$0.07

Insertions subséquentes, par ligne.....0.02

Les annonces d'instituteurs sollicitant un emploi, sont insérées gratuitement.

On ne reçoit que les annonces ayant trait à l'éducation, aux sciences et aux arts.

Adressez : Journal de l'Instruction publique, Québec.—Affranchir.

Imprimerie de Léger Brousseau, 7, rue Buado, Québec.